

L'INDUSTRIE DE LA FABRICATION

Québec prêt à rénover et dépister les usines malades

Le gouvernement du Québec a commencé hier à répondre au long carnet de commandes des partenaires sociaux dans l'industrie de la fabrication en proposant de subventionner la rénovation de l'infrastructure industrielle et de favoriser le dépistage des usines menacées de fermer ou gravement malades.

LAURIER CLOUTIER

Participant au Sommet de Montréal, le ministre québécois Yves Duhaime, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT) s'est dit prêt immédiatement, répondant entre autres aux demandes de la Ville de Montréal, à modifier l'entente sur l'infrastructure industrielle de façon à subventionner, à certaines conditions «dans le périmètre urbanisé actuel», 50 p. cent du coût d'achat des terrains et 90 p. cent de la démolition des bâtiments dans les zones désuètes de même que «jusqu'à 75 p. cent de la rénovation de l'infrastructure industrielle».

Suite aux demandes de la FTQ et de la CSD, le ministre Pierre Marois, du Travail et de la Main-d'œuvre, a de son côté révélé qu'il fait depuis 1978 sur une base expérimentale de la prévention de fermeture d'usines et qu'il met au point actuellement un projet qu'il «soumettra dans les meilleurs délais». Succédant aux «vieux comités de reclassement», intervenant après les fermetures, le projet de prévention jouissait «en 1979-80 d'un budget modeste de \$370.000 mais qui a quand même permis de dépister 100 entreprises et de protéger 2.000 emplois. Le budget pourrait être gonflé, s'il y a consensus là-dessus. Il s'agit aussi d'ajouter des tables de concertation sectorielles et régionales pour aller plus loin».

Interventionnisme et socialisme

L'après-midi de débats pluri-techniques sur le secteur manufacturier n'a pas soulevé de grands affrontements entre les divers participants.

Le président Louis Laberge de la FTQ s'est toutefois dit surpris des nombreuses demandes d'interventions du gouvernement de la part des entreprises: est-ce un nouveau «penchant socialiste»?

Il s'est par ailleurs objecté à ce que l'argent de la population serve à créer de nouveaux parcs industriels à l'extérieur des noyaux existants de travailleurs, forçant ceux-ci à déménager.

Dans le textile, tous se sont entendus pour réclamer d'Ottawa le maintien d'ici au 31 décembre 1990 des quotas en vigueur.

La création d'un Centre international de la mode et de la haute couture a recueilli l'appui du président Robert Soupras de la Fédération des caisses d'économie du Québec et des syndicats concernés.

Dans les secteurs en croissance, le ministre d'Etat Bernard Landry au Développement économique a déclaré qu'on «sait déjà d'avance que des milliards vont être dépensés». Mais il faut prévoir une stratégie par secteur et adapter la politique d'achat.

Le vice-président René De Larue de la Société pour le progrès de la Rive sud a réclamer la création d'une Bourse de sous-traitance.

«Très heureux» aussi des préoccupations sur la Recherche et Développement, le ministre Duhaime n'a pas dit non, d'autant plus que «des 1988, l'environnement continental sera complètement nouveau alors que 65 p. cent des produits américains entrèrent en franchise au Canada».

Le secrétaire général Fernand Daoust de la FTQ a insisté pour que Québec se dote vite d'un organisme de développement technologique dont disposerait déjà l'Ontario.

Le ministre Marois accélère de son côté la rédaction d'un projet de loi pour «lever les obstacles à la syndicalisation, sans la rendre obligatoire».

Le gouvernement vise aussi à mieux coordonner son aide, par des Maisons de l'industrie par exemple, avec comme objectif le «guichet unique».

Enfin, le président Pierre Lortie de la Chambre de commerce de Montréal voudrait des «mandats exclusifs mondiaux» pour des entreprises mais le ministre Landry lui a répliqué que ce serait «illégal» dans le contexte constitutionnel actuel.



Le Sommet de Montréal a été l'occasion de retrouvailles pour le maire de Montréal, Jean Drapeau, à droite, et son ex-bras droit, Lucien Saulnier. Les ministres Yves Duhaime et Denis De Belleval assistent à la scène.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Entente au sommet économique pour rapatrier à Montréal la gestion du port

Les participants à la Conférence au sommet sur l'économie du Grand Montréal se sont entendus hier pour demander au gouvernement fédéral de mettre en place au port de Montréal une nouvelle structure administrative qui accorderait à une commission locale «la plus grande autonomie possible» dans la gestion générale et quotidienne des affaires du port.

DENIS MASSE

Les représentants des différents organismes présents au débat ont toutefois convenu qu'il

valait mieux — pour obtenir l'essentiel de la demande — offrir à Ottawa de maintenir un lien quelconque avec cette nouvelle commission locale, bien que certains ultras, dont le président de la FTQ, M. Louis Laberge, auraient souhaité l'autonomie totale et entière.

Pour éviter que le gouvernement du Québec ne prenne le leadership de cette commission locale, c'est à un groupe représentatif qu'a été confiée la mission de piloter cette demande auprès des autorités fédérales.

Il est vrai que si le gouvernement provincial était appelé à jouer un rôle moteur dans l'ad-

ministration locale du port de Montréal, il se placerait dans une situation difficile par rapport aux autres ports situés au Québec. Le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry, a été très clair là-dessus, expliquant que «plus le gouvernement du Québec se tiendra à distance de cette administration, mieux ce sera», ce qui ne l'empêche pas de privilégier fortement cette nouvelle voie d'indépendance à l'égard des politiques nationales d'Ottawa en matière de transport et de navigation maritime.

D'ici à ce que l'on connaisse la réaction d'Ottawa sur cette pro-

position — les représentants du gouvernement fédéral n'étant pas invités à la Conférence —, la Chambre de commerce et le Board of Trade de Montréal continueront d'assurer la promotion du port de Montréal au moyen du comité formé il y a deux ans et identifié par le sigle COPEM.

M. Pierre Lortie, président de la Chambre de commerce de Montréal, a signalé le cas de la compagnie Dart qui veut transférer à Montréal une partie importante de son trafic maritime de conteneurs et de la réaction spontanée que cette décision a suscitée chez le premier ministre de la Nouvelle-Écosse qui veut maintenant persuader le ministre des Transports de tout faire pour garder ce trafic à Halifax, comme une illustration criante des besoins qu'éprouve le port de Montréal pour un organisme qui prendrait la défense de ses intérêts chaque fois qu'ils sont menacés.

Le ministre provincial des Transports, M. Denis de Belle-

val, s'est dit d'accord avec l'oeuvre de promotion entreprise par le COPEM mais est d'avis que ce comité représente une solution intermédiaire, que ce comité ne devrait pas avoir un caractère exclusivement privé mais devrait englober des représentants des gouvernements provincial et municipaux.

Pour sa part, le président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, qui siège déjà au Conseil d'administration locale du port de Montréal, a exprimé l'opinion que «le port de Montréal a été depuis trop longtemps la vache à lait des autres ports canadiens et qu'il n'avait pas toujours été dans les meilleurs intérêts du port de Montréal d'être assujéti aux politiques nationales du ministère des Transports ou de son agence administrative, le Conseil des Ports nationaux».

Il en a conclu qu'il fallait créer à Montréal une espèce d'agence pareille mais entièrement vouée aux intérêts du port local.

LAMARRE A CONVAINCU LES PARTICIPANTS

Le port peut encore s'agrandir de l'intérieur

Alors que tout le monde y allait de ses suggestions pour les meilleurs endroits où le port de Montréal pourrait s'étendre en vue du trafic croissant de conteneurs qu'il connaît, fort habilement, c'est le président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, qui a convaincu les participants au

DENIS MASSE

Sommet économique que «le port pouvait encore s'agrandir de l'intérieur», c'est-à-dire dans l'enceinte même de son territoire actuel, et qu'il se dessinait aussi à l'horizon des solutions technologiques permettant une rotation plus rapide des stocks emmagasinés au sol.

Finalement, c'est autour de ces deux idées maîtresses que s'est formé le consensus pour trouver les solutions miracles que l'on attendait au problème d'engorgement du port de Montréal.

Le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre DesMarais II, a aussi abondé dans le même sens en ajoutant qu'à son avis, le port de Montréal ne pouvait s'accommoder d'être scindé en deux parties et qu'il était primordial qu'il demeure homogène, ce qui excluait des extensions sur la Rive sud ou encore dans certaines îles.

Toutefois, la proposition voulant avant tout la consolidation des espaces encore disponibles dans le port ouvre une porte, en dernier ressort, à des développements sur la Rive sud, notamment pour les denrées en vrac, s'il n'y a pas moyen de trouver

tout l'espace nécessaire dans le port même.

M. Lamarre a énoncé cette proposition comme mesure provisoire en attendant les résultats du plan directeur dont l'administration du port a confié récemment la confection à une maison spécialisée. Le plan directeur de l'aménagement futur du port devrait être terminé dans cinq à six mois.

De toutes façons, deux représentants du monde syndical, MM. Fernand Boudreau et Paul-Emile Dalpé, avaient exprimé leur étonnement de constater qu'on ne songeait pas à développer les espaces encore inutilisés dans le port, par exemple à l'ouest de Pie-IX et encore le quai Jacques-Cartier.

Mais, de son côté, le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry, a alerté un peu tout le monde en révélant que certaines études indiquaient qu'il fallait trouver jusqu'à 500 acres de terrain dans le port pour les développements prévus d'ici à l'an 2010. Le trafic de conteneurs pourrait atteindre à ce moment-là jusqu'à 44,4 millions de tonnes.

Problèmes immédiats

Des problèmes, cependant, se posent déjà à court terme, alors que pour cet été même il faudrait des postes à quai supplémentaires pour accueillir le trafic croissant des conteneurs.

Tous les projets d'expansion immédiate semblent bloqués par la présence d'un immeuble, l'Institut Pierre-Joseph Triest (autrefois l'hospice Saint-Benoît) qui empêche le prolonge-

ment des quais no 80 et au-delà déjà loués pour quinze ans à la compagnie Task.

Le problème relève de considérations humanitaires alors qu'il faut reloger ailleurs les 250 personnes âgées qui habitent actuellement cet immeuble.

Le ministre d'Etat à l'Aménagement, M. Guy Tardif, s'est dit prêt à assumer 50 pour cent des frais de relocalisation des pensionnaires de l'Institut tandis que le chef du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, s'est dit prêt à acheter l'institution pour le prix du terrain afin de procurer l'espace nécessaire à l'extension des quais dans ce secteur.

Mais ces efforts de collaboration ne semblent pas suffisants et il faudra encore quelques semaines de négociations pour en arriver aux compromis nécessaires.

A court terme, tous les participants se sont entendus sur la nécessité de prolonger de 225 pieds les quais loués à la compagnie Task (section 80 du port), de prolonger le quai Racine (sections 63 et 65 du port) et d'aménager un terre-plein entre les jetées Tarte et Laurier (sections 43 à 45 du port).

Le gouvernement provincial s'est dit d'accord pour accorder les autorisations nécessaires d'expansion sur les grèves et en eau profonde dès qu'il aura en main les devis et les rapports de l'impact écologique.

D'ores et déjà, cependant, l'île Sainte-Thérèse dont on a tant parlé comme solution idéale aux besoins d'expansion du port, apparaît de moins en moins comme l'installation souhaitée.

MIRABEL

L'inertie chronique des gouvernements dénoncée

Pas invité au sommet économique de Montréal, le Conseil régional de développement des Laurentides (CRDL) dénonce «l'inertie chronique des gouvernements» dans l'affaire Mirabel.

LAURIER CLOUTIER

Le président Yvon Robert a en effet déclaré au cours d'une conférence de presse que le dossier Mirabel n'a pas encore abouti après 12 ans «pour des raisons politiques».

Accompagné du maire Jean Laurin de Mirabel et du directeur général Claude Ducharme du CRDL, le président Robert a poursuivi que «tous sont d'accord, avec certaines nuances, pour faire de Mirabel un pôle de développement». Il a affirmé que le CRDL sur cette question a «l'appui de 20 municipalités, des députés provinciaux alors que les députés fédéraux attendent, comme nous, que le ministre canadien Jean-Luc Pépin des Transports se décide».

Haro sur de Belleval

Quant au nouveau tracé de l'Autoroute 13 dévoilé récemment par le ministre québécois Denis de Belleval des Transports, «c'est une mesure de diversion, selon mon impression,

pour embêter Ottawa et tout retarder de deux à cinq ans».

Il se montrait ainsi plus sévère à l'égard de M. de Belleval que le ministre Pépin lui-même qui s'est dit prêt à rencontrer son homologue pour discuter du tracé. «M. Pépin est plus diplomate que moi».

Que la population s'implique

Muni de tous ces appuis mais devant «l'inertie des gouvernements», le CRDL ne voit que «l'implication de la population» pour débloquer le dossier.

Le directeur général Ducharme a proposé de son côté qu'un ministre, aux deux niveaux de gouvernement, soit chargé de l'ensemble de Mirabel.

Enfin, comme solution ultime, le président Robert n'a pas écarté la possibilité de faire de la politique active. S'il faut en faire pour débloquer le dossier, je vais en faire.

CANADIEN

+ 2/100

83,27

rapports financiers express

Compagnies	Profits (pertes) (\$000)			Revenus bruts (\$000)		
	COURANT	L'AN DERNIER	VARIATION	COURANT	L'AN DERNIER	VARIATION
Caréna Bancorp (sec. de gestion) Mont. Que. 1er sem. 31 déc.	3,595	3,132	+15%			
	0,36	0,35		10,200	8,900	+15%
BP Canada (pétroliers) Mont. Que. année 31 déc.	104,300	67,000	+56%			
	4,89	3,16		1,260,000	999,400	+26%
Banque Can. imp. de Commerce (banque) Tor. Ont. 1er trim. 31 jan.	77,800	46,000	+69%			
	1,98	1,17		1,880,000	1,460,000	+29%
Blackwood Hodge-Canada (mat. de construction) West. Ont. année 31 déc.	1,876	3,245	-42%			
	0,77	1,33		134,800	129,900	+4%
Algonquin Central Railway (transport) Sault Ste-Marie, Ont. année 31 déc.	10,400	11,800	-12%			
	3,13	3,60		132,400	121,300	+9%

OPTIONS TRANS-CANADA (non transigées)

suite de la page B 2

Fermeture

Atmosphère du Sud (Adx \$U.S.)

										Offre	Dem.
Nov. 10	10	20	75	18	Nov. 25	18	37	53	121		
Nov. 15	15	30	100	25	Nov. 30	25	100	25	121		
Nov. 20	20	40	150	35	Nov. 35	35	150	35	121		
Nov. 25	25	50	200	45	Nov. 40	40	200	45	121		
Nov. 30	30	60	250	55	Nov. 45	45	250	55	121		
Nov. 35	35	70	300	65	Nov. 50	50	300	65	121		
Nov. 40	40	80	350	75	Nov. 55	55	350	75	121		
Nov. 45	45	90	400	85	Nov. 60	60	400	85	121		
Nov. 50	50	100	450	95	Nov. 65	65	450	95	121		
Nov. 55	55	110	500	105	Nov. 70	70	500	105	121		
Nov. 60	60	120	550	115	Nov. 75	75	550	115	121		
Nov. 65	65	130	600	125	Nov. 80	80	600	125	121		
Nov. 70	70	140	650	135	Nov. 85	85	650	135	121		
Nov. 75	75	150	700	145	Nov. 90	90	700	145	121		
Nov. 80	80	160	750	155	Nov. 95	95	750	155	121		
Nov. 85	85	170	800	165	Nov. 100	100	800	165	121		
Nov. 90	90	180	850	175	Nov. 105	105	850	175	121		
Nov. 95	95	190	900	185	Nov. 110	110	900	185	121		
Nov. 100	100	200	950	195	Nov. 115	115	950	195	121		
Nov. 105	105	210	1000	205	Nov. 120	120	1000	205	121		
Nov. 110	110	220	1050	215	Nov. 125	125	1050	215	121		
Nov. 115	115	230	1100	225	Nov. 130	130	1100	225	121		
Nov. 120	120	240	1150	235	Nov. 135	135	1150	235	121		
Nov. 125	125	250	1200	245	Nov. 140	140	1200	245	121		
Nov. 130	130	260	1250	255	Nov. 145	145	1250	255	121		
Nov. 135	135	270	1300	265	Nov. 150	150	1300	265	121		
Nov. 140	140	280	1350	275	Nov. 155	155	1350	275	121		
Nov. 145	145	290	1400	285	Nov. 160	160	1400	285	121		
Nov. 150	150	300	1450	295	Nov. 165	165	1450	295	121		
Nov. 155	155	310	1500	305	Nov. 170	170	1500	305	121		
Nov. 160	160	320	1550	315	Nov. 175	175	1550	315	121		
Nov. 165	165	330	1600	325	Nov. 180	180	1600	325	121		
Nov. 170	170	340	1650	335	Nov. 185	185	1650	335	121		
Nov. 175	175	350	1700	345	Nov. 190	190	1700	345	121		
Nov. 180	180	360	1750	355	Nov. 195	195	1750	355	121		
Nov. 185	185	370	1800	365	Nov. 200	200	1800	365	121		
Nov. 190	190	380	1850	375	Nov. 205	205	1850	375	121		
Nov. 195	195	390	1900	385	Nov. 210	210	1900	385	121		
Nov. 200	200	400	1950	395	Nov. 215	215	1950	395	121		
Nov. 205	205	410	2000	405	Nov. 220	220	2000	405	121		
Nov. 210	210	420	2050	415	Nov. 225	225	2050	415	121		
Nov. 215	215	430	2100	425	Nov. 230	230	2100	425	121		
Nov. 220	220	440	2150	435	Nov. 235	235	2150	435	121		
Nov. 225	225	450	2200	445	Nov. 240	240	2200	445	121		
Nov. 230	230	460	2250	455	Nov. 245	245	2250	455	121		
Nov. 235	235	470	2300	465	Nov. 250	250	2300	465	121		
Nov. 240	240	480	2350	475	Nov. 255	255	2350	475	121		
Nov. 245	245	490	2400	485	Nov. 260	260	2400	485	121		
Nov. 250	250	500	2450	495	Nov. 265	265	2450	495	121		
Nov. 255	255	510	2500	505	Nov. 270	270	2500	505	121		
Nov. 260	260	520	2550	515	Nov. 275	275	2550	515	121		
Nov. 265	265	530	2600	525	Nov. 280	280	2600	525	121		
Nov. 270	270	540	2650	535	Nov. 285	285	2650	535	121		
Nov. 275	275	550	2700	545	Nov. 290	290	2700	545	121		
Nov. 280	280	560	2750	555	Nov. 295	295	2750	555	121		
Nov. 285	285	570	2800	565	Nov. 300	300	2800	565	121		
Nov. 290	290	580	2850	575	Nov. 305	305	2850	575	121		
Nov. 295	295	590	2900	585	Nov. 310	310	2900	585	121		
Nov. 300	300	600	2950	595	Nov. 315	315	2950	595	121		
Nov. 305	305	610	3000	605	Nov. 320	320	3000	605	121		
Nov. 310	310	620	3050	615	Nov. 325	325	3050	615	121		
Nov. 315	315	630	3100	625	Nov. 330	330	3100	625	121		
Nov. 320	320	640	3150	635	Nov. 335	335	3150	635	121		
Nov. 325	325	650	3200	645	Nov. 340	340	3200	645	121		
Nov. 330	330	660	3250	655	Nov. 345	345	3250	655	121		
Nov. 335	335	670	3300	665	Nov. 350	350	3300	665	121		
Nov. 340	340	680	3350	675	Nov. 355	355	3350	675	121		
Nov. 345	345	690	3400	685	Nov. 360	360	3400	685	121		
Nov. 350	350	700	3450	695	Nov. 365	365	3450	695	121		
Nov. 355	355	710	3500	705	Nov. 370	370	3500	705	121		
Nov. 360	360	720	3550	715	Nov. 375	375	3550	715	121		
Nov. 365	365	730	3600	725	Nov. 380	380	3600	725	121		
Nov. 370	370	740	3650	735	Nov. 385	385	3650	735	121		
Nov. 375	375	750	3700	745	Nov. 390	390	3700	745	121		
Nov. 380	380	760	3750	755	Nov. 395	395	3750	755	121		
Nov. 385	385	770	3800	765	Nov. 400	400	3800	765	121		
Nov. 390	390	780	3850	775	Nov. 405	405	3850	775	121		
Nov. 395	395	790	3900	785	Nov. 410	410	3900	785	121		
Nov. 400	400	800	3950	795	Nov. 415	415	3950	795	121		
Nov. 405	405	810	4000	805	Nov. 420	420	4000	805	121		
Nov. 410	410	820	4050	815	Nov. 425	425	4050	815	121		
Nov. 415	415	830	4100	825	Nov. 430	430	4100	825	121		
Nov. 420	420	840	4150	835	Nov. 435	435	4150	835	121		
Nov. 425	425	850	4200	845	Nov. 440	440	4200	845	121		
Nov. 430	430	860	4250	855	Nov. 445	445	4250	855	121		
Nov. 435	435	870	4300	865	Nov. 450	450	4300	865	121		
Nov. 440	440	880	4350	875	Nov. 455	455	4350	875	121		
Nov. 445	445	890	4400	885	Nov. 460	460	4400	885	121		
Nov. 450	450	900	4450	895	Nov. 465	465	4450	895	121		
Nov. 455	455	910	4500	905	Nov. 470	470	4500	905	121		
Nov. 460	460	920	4550	915	Nov. 475	475	4550	915	121		
Nov. 465	465	930	4600	925	Nov. 480	480	4600	925	121		
Nov. 470	470	940	4650	935	Nov. 485	485	4650	935	121		
Nov. 475	475	950	4700	945	Nov. 490	490	4700	945	121		
Nov. 480	480	960	4750	955	Nov. 495	495	4750	955	121		
Nov. 485	485	970	4800	965	Nov. 500	500	4800	965	121		
Nov. 490	490	980	4850	975	Nov. 505	505	4850	975	121		
Nov. 495	495	990	4900	985	Nov. 510	510	4900	985	121		
Nov. 500	500	1000	4950	995	Nov. 515	515	4950	995	121		
Nov. 505	505	1010	5000	1005	Nov. 520	520	5000	1005	121		
Nov. 510	510	1020	5050	1015	Nov. 525	525	5050	1015	121		
Nov. 515	515	1030	5100	1025	Nov. 530	530	5100	1025	121		
Nov. 520	520	1040	5150	1035	Nov. 535	535	5150	1035	121		
Nov. 525	525	1050	5200	1045	Nov. 540	540	5200	1045	121		
Nov. 530	530	1060	5250	1055	Nov. 545	545	5250	1055	121		
Nov. 535	535	1070	5300	1065	Nov. 550	550	5300	1065	121		
Nov. 540	540	1080	5350	1075	Nov. 555	555	5350	1075	121		
Nov. 545	545	1090	5400	1085	Nov. 560	560	5400	1085	121		
Nov. 550	550	1100	5450	1095	Nov. 565	565	5450	1095	121		
Nov. 555	555	1110	5500	1105	Nov. 570	570	5500	1105	121		
Nov. 560	560	1120	5550	1115	Nov. 575	575	5550	1115	121		
Nov. 565	565	1130	5600	1125	Nov. 580	580	5600	1125	121		
Nov. 570	570	1140	5650	1135	Nov. 585	585	5650	1135	121		
Nov. 575	575	1150	5700	1145	Nov. 590	590	5700	1145	121		
Nov. 580	580	1160	5750	1155	Nov. 595	595	5750	1155	121		
Nov. 585	585	1170	5800	1165	Nov. 600	600	5800	1165	121		
Nov. 590	590	1180	5850	1175	Nov. 605	605	5850	1175	121		
Nov. 595	595	1190	5900	1185	Nov. 610	610	5900	1185	121		
Nov. 600	600	1200	5950	1195	Nov. 615	615	5950	1195	121		
Nov. 605	605	1210	6000	1205	Nov. 620	620	6000	1205	121		

MÉMO

SVP appeler Murray Hill pour me conduire à Dorval. N'oubliez pas de réserver pour mon retour. D.B.

Demandez à votre secrétaire de téléphoner chez Murray Hill au 937-5311. Votre trajet aller-retour à Dorval se fera confortablement et sans problème, chaque fois.

Composez 937-5311

MURRAY HILL

Recommandation de Zeller's à ses actionnaires

■ (CDJ) — Le conseil de Zeller's a décidé de recommander aux actionnaires de la compagnie d'accepter l'offre de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Cette dernière

compte offrir \$18 par action pour les 38 pour cent d'actions de Zeller's qu'elle ne possède pas encore. Valable jusqu'au 26 mars, cette offre s'ac-

compagne de diverses options. La lettre-circulaire adressée aux actionnaires commente par ailleurs les résultats financiers de la Compagnie de la

Baie d'Hudson, pour 1980, résultats qui seront publiés le 20 mars. Les profits par action du dernier trimestre seraient «légèrement supé-

rieurs» à ceux du même trimestre en 1979 tandis que les profits par action pour l'année entière inférieurs d'environ 25 pour cent à ceux de

1979, qui étaient de \$2.98 par action.

La Compagnie de la Baie d'Hudson a fait savoir, enfin, qu'elle n'a pas l'intention de racheter les débiteurs à fonds d'amortissement de Zeller's, attendu que son offre remplace le projet de fusion qu'une injonction a fait échouer.

Séminaire de gestion de la petite entreprise

LE COMMERCE DE DÉTAIL

pour le détaillant:
plan d'agencement
érosion des stocks
les achats
politique de prix et autres

Heure: 9h00 - 16h30
Date: mercredi 11 mars
Lieu: Holiday Inn, 420 ouest, rue Sherbrooke
Frais d'inscription: \$35 incluant dîner
Réservations: Richard Huot 878-9571
Banque fédérale de développement



Vente en vue d'American Petrofina

■ NEW YORK (Reuter) — American Petrofina Inc. négocie la vente, à American International Petroleum, de

sa raffinerie de Port Arthur, au Texas. American International Petroleum est une nouvelle filiale de Vincente Perez Sandoval, président de

Sociedad Financiera Credival c.a., de Caracas, et de Transatlantic Energy a.g., de Suisse.

Si la transaction

s'effectue, American Petrofina compte remplacer la raffinerie de Port Arthur par des investissements ailleurs.

BP Canada: bénéfices nets de \$104,3 millions

■ TORONTO (CNW) — Les bénéfices nets consolidés de BP Canada Inc. se sont élevés l'an dernier à \$104,3 millions, ou \$4.89 par action ordinaire, comparativement à des bénéfices nets révisés de \$67 mil-

lions, ou \$3.16 par action, en 1979. BP a révisé ses chiffres de 1979 parce que sa comptabilité a été modifiée pour tenir compte des profits de la production de brut à la tête du puits et pour pouvoir mieux évaluer l'apport du

brut dans les stocks de produits finis. Les ventes et services bruts de BP Canada valaient l'an dernier \$1.2 milliard, comparativement à \$999,4 millions en 1979. Les dépenses, y compris celles de l'exploration, se sont éle-

vées à \$118 millions, soit \$26,7 millions de plus qu'en 1979. Tout comme au trimestre précédent, la compagnie a déclaré un dividende de 30 cents par action ordinaire, payable le 15 avril aux actionnaires inscrits au 20 mars.

Northern Telecom vend à la Corée

■ TORONTO (CDJ) — En vertu d'un nouveau contrat, Northern Telecom vendra pour \$60

millions d'équipement de télécommunications à la République de Corée. Cet équipement, qui

a pour but d'améliorer et prolonger le réseau de téléphone de la Corée du Sud, sera livré durant une

période de 18 mois qui doit commencer avant la fin de l'année.

NOMINATIONS À LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Pierrette Dupont-Rousse Gaston Pelletier Marcel Larocque

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, monsieur Yves Duhaime, a le plaisir de faire part des récentes nominations de madame Pierrette Dupont-Rousse et de messieurs Gaston Pelletier et Marcel Larocque au Conseil d'administration de la Société des alcools du Québec.

Dans le cas de madame Pierrette Dupont-Rousse, avocate au Centre communautaire juridique de l'Outaouais, à Hull, ainsi que de monsieur Gaston Pelletier, président et directeur général de la Société de Fiducie Lombard Odier, il s'agit d'un renouvellement de mandat.

Monsieur Marcel Larocque, maire de la ville de Ste-Agathe-des-Monts, est également directeur général du Foyer Ste-Agathe.



Avis de dividende

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de QUARANTE-NEUF cents (49¢) l'action sur les Deuxièmes Actions Privilegiées, rachetables, à dividende cumulatif de \$1.95, série un, en circulation, de la compagnie, a été déclaré payable le 30e jour du mois de mars 1981 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16e jour du mois de mars 1981.

Par ordre du Conseil d'Administration
Le Secrétaire
DIANE MARCEAU LAURIN
Montréal, le 27 février 1981

TransCanada PipeLines Limited

AVIS DE DIVIDENDES

Le montant des dividendes trimestriels dont le Conseil d'Administration a autorisé le paiement aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 mars 1981 est le suivant:

Actions ordinaires — Dividende n° 69
Vingt-neuf cents par action, payables le 30 avril 1981.

Actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif de \$2.80 — Dividende n° 60
Soixante-dix cents par action, payables le 1er mai 1981.

Actions privilégiées de deuxième rang, rachetables, convertibles, à dividende cumulatif de \$2.65
Série A — Dividende n° 37
Soixante-six cents un quart par action, payables le 1er mai 1981.

Actions privilégiées de premier rang, rachetables, rétractables, à dividende cumulatif de \$4.50
Série B — Dividende n° 26
\$1 125 par action, payable le 1er mai 1981.

Actions privilégiées de premier rang, rachetables, rétractables, à dividende cumulatif
Série D — Dividende n° 2
\$1 25 par action, payable le 1er mai 1981.

Le secrétaire général
D.M. Johnson
Toronto, Ontario, le 4 mars 1981.

LA GARANTIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE DU NORD



André Bureau

La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord annonce la nomination de Monsieur André Bureau à son Conseil d'Administration.

M. Bureau est Président de Télémedia Communications Ltée de Montréal, membre du Conseil d'Administration de plusieurs corporations dans les domaines de la radio et des télécommunications dans les régions de Montréal et Toronto. Il fait aussi partie du Comité Exécutif de TV Guide — TV Hebdo Ltée et Télémedia Ontario Inc. M. Bureau a pratiqué le droit à Trois-Rivières et à Montréal.

La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord, dont le siège social se trouve à Montréal, est une compagnie détenue entièrement par des canadiens. Elle a été incorporée en 1851 par un Acte Spécial. Elle se spécialise dans le domaine des cautionnements.

A.E. LePAGE



LORRAINE D. BRUNET

Monsieur Elmar J. Moser, vice-président et directeur général de A.E. LePage (Québec) Inc. est heureux d'annoncer la nomination de Madame Lorraine D. Brunet au poste de directrice de la succursale de Ville Mont-Royal.

Madame Brunet, précédemment directrice générale adjointe de Frank A. Norman & Co. Ltd., compte plusieurs années d'expérience en immobilier résidentiel, y compris la vente et l'administration, ce qui lui permettra de poursuivre le développement de notre succursale de Ville Mont-Royal.

A.E. LePage (Québec) Inc. fait partie du groupe A.E. LePage qui est le chef de file de l'immobilier au Canada. En plus de ses 34 succursales et 800 employés au Québec, A.E. LePage possède plus de 200 bureaux et succursales et emploie plus de 4,000 personnes en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, et en Colombie-Britannique.

DONNE à Montréal, le 23 février 1981.

ZODIAC SUPRÊME INC.
PAR: Trust Général du Canada

Une maison ou un terrain à vendre? LES PETITES ANNONCES 285 7111

OFFRONS CONSULTATION AU SERVICE DES ENTREPRISES

Nous avons aidé un homme à se lancer dans l'eau de source sans se mouiller.

Peut-on vous aider?

L'exploitation d'eau de source semblait une entreprise prometteuse, mais notre homme d'affaires ne voulait pas prendre de risques. Il a fait appel à CASE, qui a mis à sa disposition un conseiller comptant plus de 20 ans d'expérience en commercialisation. CASE compte plus de 2 000 conseillers, gens d'affaires avertis à la retraite, qui ont accepté de mettre leurs connaissances et leur expérience au service d'entreprises comptant moins de 75 employés permanents. Avec l'aide de CASE, cet embou-

tailleur a rapidement établi un plan de mise en marché. Quel que soit votre problème, quel que soit le genre de votre entreprise, la Banque fédérale de développement met à votre disposition, à un coût étonnamment bas, un conseiller qui saura cerner votre problème et recommander des solutions. De plus, vous n'avez pas besoin d'être client de la Banque, ni d'être en affaires, pour faire appel à CASE. Renseignez-vous!



CASE RAPPORTE!

J'aimerais qu'un coordonnateur de CASE communique avec moi le plus tôt possible

Nom: _____ Genre d'entreprise: _____
Adresse: _____ N° de tél.: _____



BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT FEDERAL BUSINESS DEVELOPMENT BANK

Postez à: Bureau régional, 800 Square Victoria, Montréal H4Z 1C8 (514) 283-3657

Pour combler des postes de cadres...

De plus en plus, les entreprises reconnaissent l'efficacité de la rubrique **Carrières et Professions** dans La Presse

Pour publier une annonce dans la rubrique **Carrières et Professions**, vous n'avez qu'à écrire à:

La Presse, Ltée
Carrières et Professions
7, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec
Canada H2Y 1K9

Veuillez vous assurer de respecter les exigences techniques et les heures de tombée des jours de publication désirés.

CP-202

MONTREAL-OTTAWA DE LA DISTINCTION SUR TOUTE LA LIGNE

Profitez de notre offre d'essai spéciale. Vous découvrirez ainsi à moins cher tout ce que Voyageur 2 vous offre en plus.

POUR SEULEMENT \$29 ALLER-RETOUR

\$15 ALLER

(Offre valable jusqu'au vendredi 3 avril 1981.)

Les cartes Master Card, Visa et American Express sont acceptées.
RÉSERVATIONS: 842-5271
Renseignements: 842-2281

Voyageur 2

SASKATCHEWAN

Les impôts diminuent

■ REGINA (PC) — Diminution des impôts des individus et des petites entreprises et hausse des taxes sur le tabac, tels sont les points saillants d'un budget équilibré présenté jeudi par le ministre des Finances de la Saskatchewan, M. Ed Tchorzewski.

M. Tchorzewski a indiqué que le budget établissait les revenus à \$2,287 milliards et les dépenses à \$2,285 milliards, avec un léger surplus de \$2 millions.

A compter du 1er juillet, le taux d'impôt personnel dans la province passera de 53 pour cent à 51 pour cent de l'impôt fédéral de base. Selon M. Tchorzewski, ceci représente des économies de quelque \$17 millions pour les contribuables.

Le taux d'imposition des petites entreprises sera réduit de 11 pour cent à 10 pour cent du revenu imposable, cette mesure étant rétroactive au 1er janvier.

Cinquante-cinq pour cent des entreprises en Saskatchewan connaîtront une hausse de \$3.6 millions de leurs revenus par suite de cette décision, a dit le ministre.

Les seules augmentations de taxes sont une hausse de trois cents sur le paquet de 25 cigarettes, d'un cent par 25 grammes de tabac et de six cents sur les cigares d'une valeur de plus de 40 cents.

Les revenus allant grossir le Fonds de l'héritage créé par la province en 1978 connaîtront une hausse de 56 pour cent. Celui-ci devrait atteindre \$1.25 milliard d'ici au 31 mars 1982.

OTTAWA

Prévisions et déficit augmentent

■ OTTAWA (CDJ) — Le président du Conseil du trésor, M. Donald Johnston, a déposé hier à la Chambre des Communes des prévisions supplémentaires de \$1.63 milliard pour le présent exercice qui se termine le 31 mars. Ces prévisions portent à \$62.07 milliards le total des crédits approuvés, ou à être approuvés, pour l'exercice tout entier.

Le gouvernement fédéral veut, notamment, passer l'éponge sur des prêts au montant de \$692 millions consentis à la compagnie de la couronne Énergie atomique du Canada Ltée. Les prévisions comprennent aussi un investissement de \$338 millions dans Petro-Canada, investissement qui, selon M. Johnston, est prévu dans le budget d'immobilisations de Petro-Canada pour cette année.

Un montant supplémentaire de \$162 millions est prévu en frais de compensation pour de nouvelles importations de pétrole. Selon le Conseil du trésor, ce montant sera compensé par quelque \$146 millions de nouvelles réductions sur le pétrole. Enfin, le gouvernement demande environ \$5 millions pour les frais administratifs du ministère de l'Énergie, qui devra appliquer les programmes énergétiques annoncés en octobre dernier.

Par ailleurs, de \$866 millions en janvier 1980, le déficit budgétaire du gouvernement fédéral est passé à \$1.04 milliard en janvier dernier.

Les revenus étaient de \$1.35 milliards et les dépenses de \$5.39 milliards. En janvier 1980, les revenus s'élevaient à \$3.91 milliards et les dépenses à \$4.81 milliards. Pour les dix premiers mois du présent exercice fiscal, le déficit est de \$10.48 milliards, comparativement à \$9.29 milliards il y a un an.

Balance commerciale ascendante

■ OTTAWA (PC) — Le surplus de la balance commerciale canadienne a connu une légère augmentation de décembre à janvier, poursuivant une performance record qui a atteint \$8 milliards en 1980.

Pour le premier mois de cette année, le surplus a atteint \$681 millions, alors qu'il s'établissait à \$670 millions en décembre, selon les données publiées jeudi par Statistique Canada.

Les exportations ont enregistré une hausse de 4.4 pour cent, pour se chiffrer à \$6.9 milliards, tandis que les importations connaissent une croissance un peu plus rapide, avec un taux de 4.7 pour cent, pour atteindre \$6.2 milliards. Toutes ces données sont désaisonnalisées.

Les plus importantes hausses d'exportations ont été enregistrées dans le secteur des ressources. Les ventes de céréales à l'étranger ont augmenté de \$120 millions pour un total de \$490 millions; celles du charbon et du fer ont tous deux enregistré des augmentations de \$90 millions, pour s'établir à \$130 millions. Les exportations dans les secteurs manufacturiers et de la machinerie agricole ont doublé pour atteindre \$90 millions.

Les ventes à l'étranger de wagons-passagers ont connu une baisse de l'ordre de \$100 millions, pour se chiffrer à \$345 millions.

L'entrée au pays de wagons-passagers a augmenté de \$60 millions, pour s'établir à \$410 millions, tandis que les importations de camions et d'autres véhicules impliquaient une somme de \$170 millions, en hausse de \$45 millions.

On note également une hausse de 50 pour cent des achats de pétrole brut, pour une valeur de \$735 millions.

Les États-Unis, qui absorbent environ 60 pour cent des exportations canadiennes, ont acheté des biens pour une valeur de \$4.3 milliards en janvier, donnée non désaisonnalisée comparable de celle de décembre. Les importations en provenance de ce pays, durant la même période, ont sensiblement diminué, passant de \$4 milliards à \$3.9 milliards.

Lorsqu'en 1909, M. Léon a ouvert son premier magasin, il connaissait le secret de la réussite: offrir à la clientèle des articles à bon prix et un service après-vente impeccable. Aujourd'hui, il existe des magasins Léon dans tout le Canada et même aux États-Unis; partout, lorsque vous trouverez un magasin Léon, vous verrez des personnes qui ont conservé ces mêmes objectifs et des aspirations identiques. Des prix étudiés, un service impeccable allié à une qualité sans faille. Voilà les promesses de LEON

En 1909, M. Léon a fait des promesses qui sont toujours respectées aujourd'hui!



LÉON PROMET DE «PROTÉGER» LES PRIX



LÉON PROMET DE VOUS OFFRIR LES MARQUES QUE VOUS DÉSIREZ — OU DE VOUS AIDER À LES TROUVER



LÉON PROMET DE VOUS REMETTRE UN «BON» POUR TOUTE MARCHANDISE ANNONCÉE QUI EST ÉPUISÉE



LÉON PROMET DE VOUS ASSURER LE SERVICE APRÈS-VENTE



CENTRE 2000, boul. Saint-Martin ouest, Laval, sortie 9 de l'Autoroute des Laurentides
HEURES D'OUVERTURE: Lundi-mardi: 9h-18h jeudi-vendredi jusqu'à 21h samedi: 9h-17h

TOUJOURS LES MEILLEURS PRIX... C'EST LEON QUI L'A PROMIS

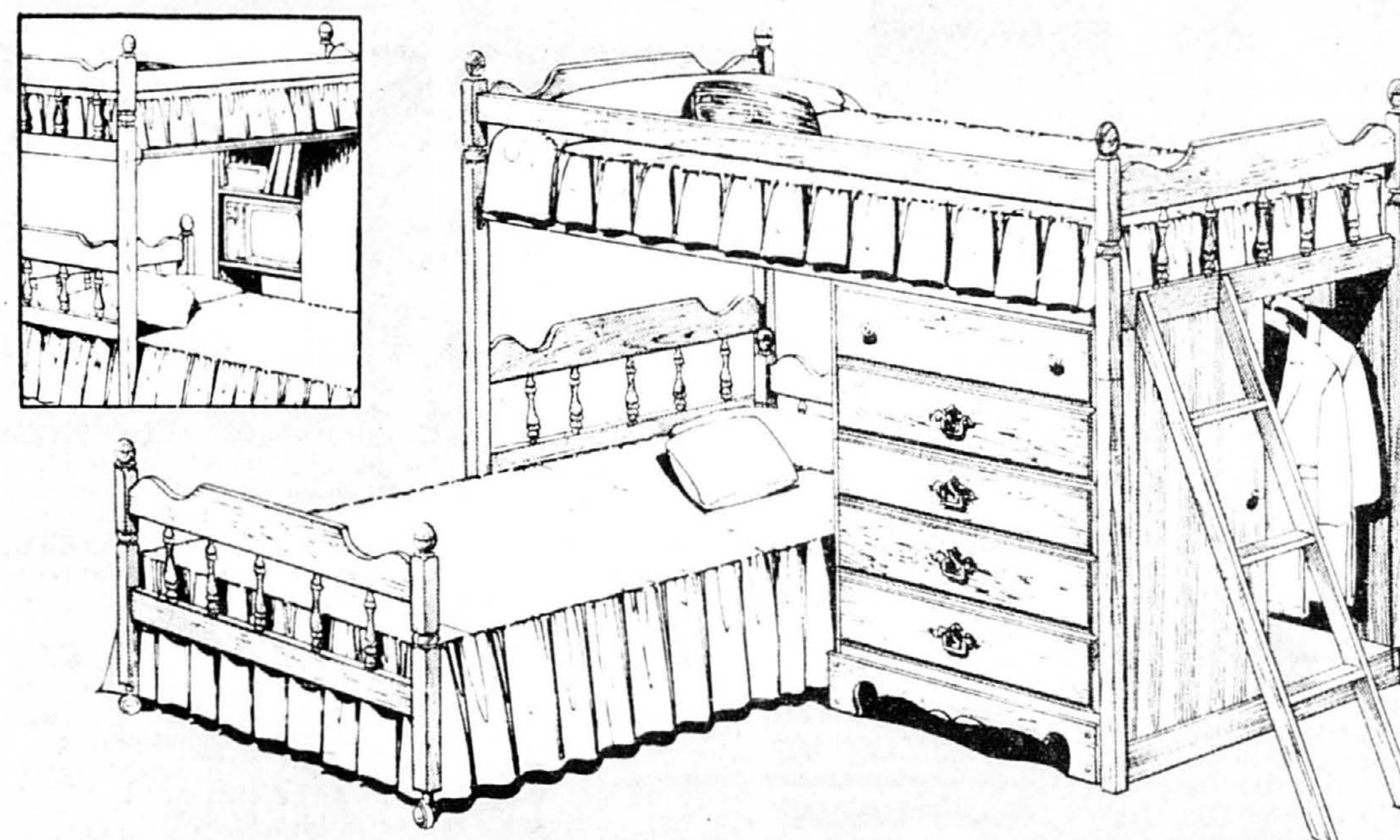


KROEHLER

ÉCONOMISEZ \$242⁹⁹ à l'achat d'un confortable CANAPÉ AVEC FAUTEUIL

Rénovez votre vivre à prix d'épargne. Ravissant velours d'acrylique beige avec sièges et dossiers rayés. 7 1/2 pouces de mousse enveloppée pour les coussins réversibles, des coussins arrière et le recouvrement des bras sont également en mousse réversibles. Canapé de 86 pouces avec fauteuil assorti.

\$497²⁴



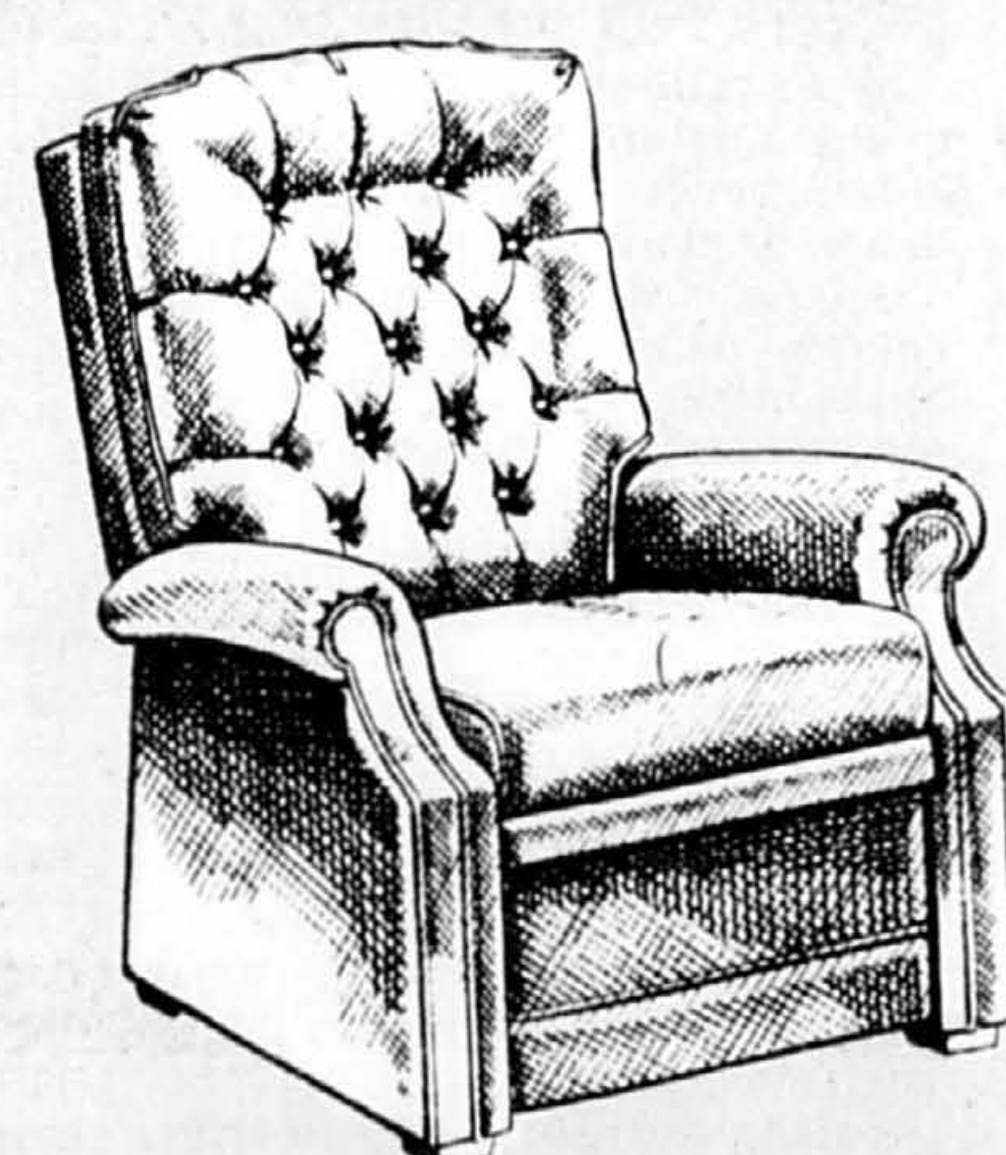
ENSEMBLE DE LITS SUPERPOSÉS — FINI ÉRABLE

Ce mobilier, genre capitaine comporte une commode pleine grandeur, un garde-robe avec portes coulissantes, ainsi qu'une bibliothèque accessible depuis le lit inférieur parfaite pour livres, lampes ou télévision. L'échelle et la barre de sécurité sont parfaites pour la sécurité des jeunes enfants utilisant le lit supérieur. Lit de dessous monté sur roulettes faciles à déplacer.

Supplément pour literie

L'ENSEMBLE

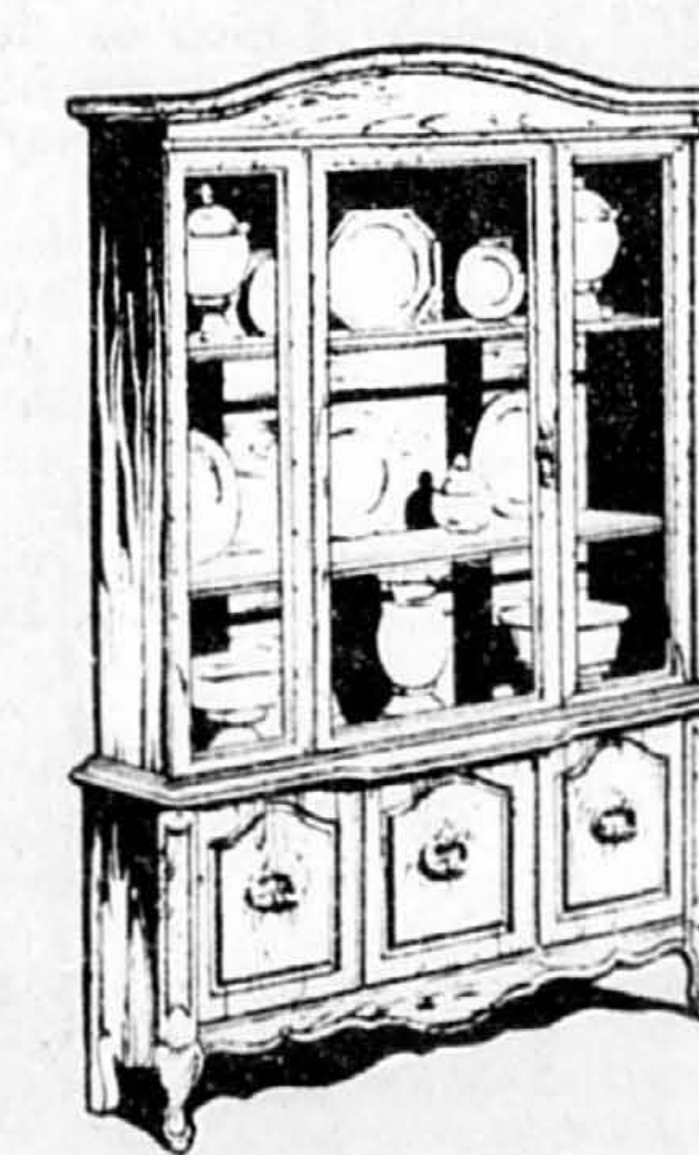
\$468⁹¹



FAUTEUIL INCLINABLE KROEHLER

Modèle spacieux, épais rembourrage confortable, s'incline à 3 positions. Vinyne brun foncé simili-cuir.

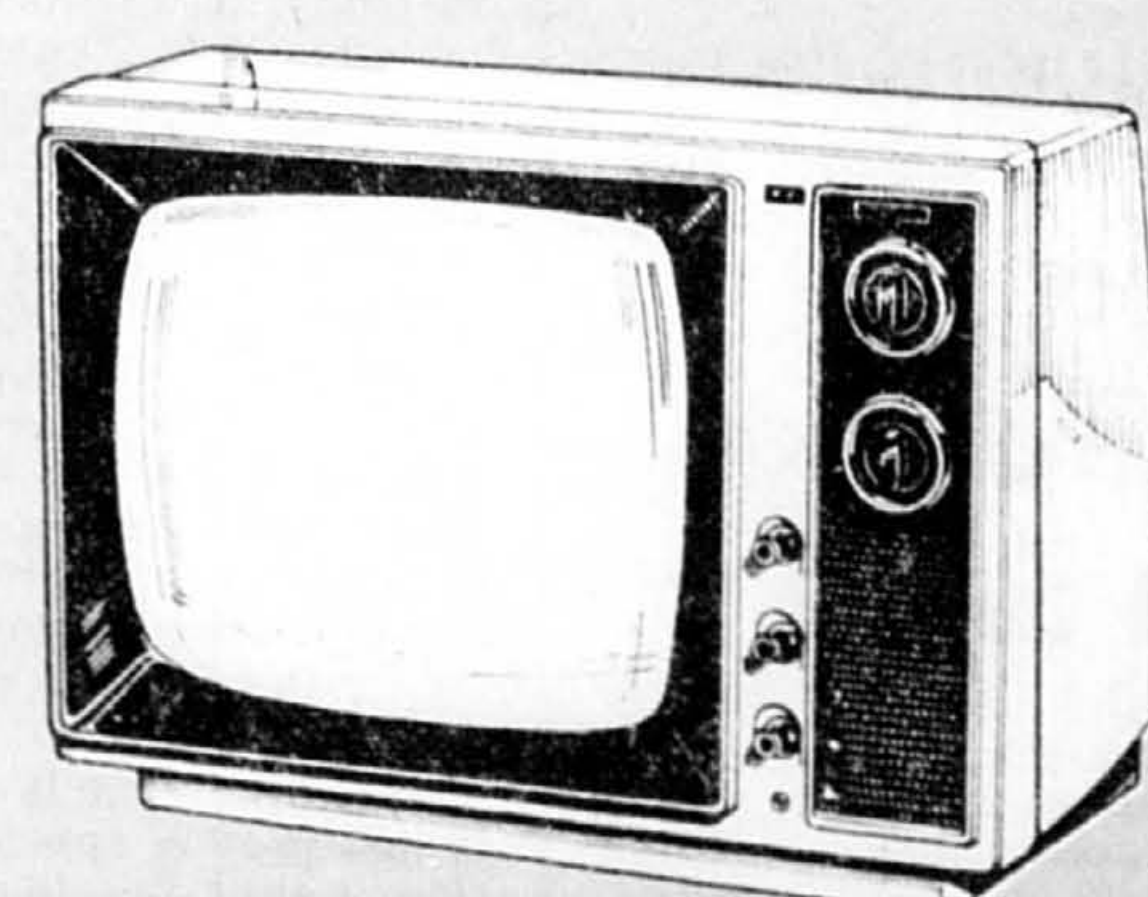
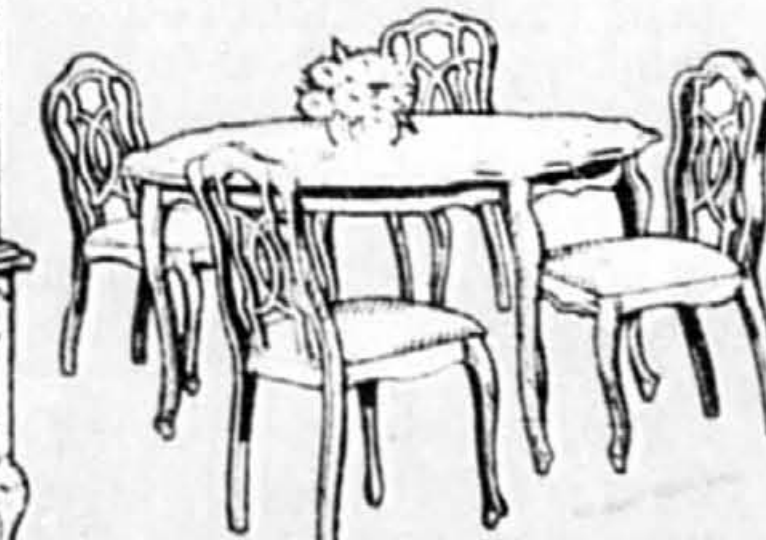
\$258



MOBILIER PROVINCIAL 7 pièces

Finis bois fruitier, courbes adoucies, lignes élégantes. Excellent placage de bois dur, bois franc et simili-bois. Buffet 45 x 16 x 26 1/2" de haut. Vaisselier 43 x 13 x 50", table ovale s'ouvrant jusqu'à 72" (60 x 40") quatre chaises droites.

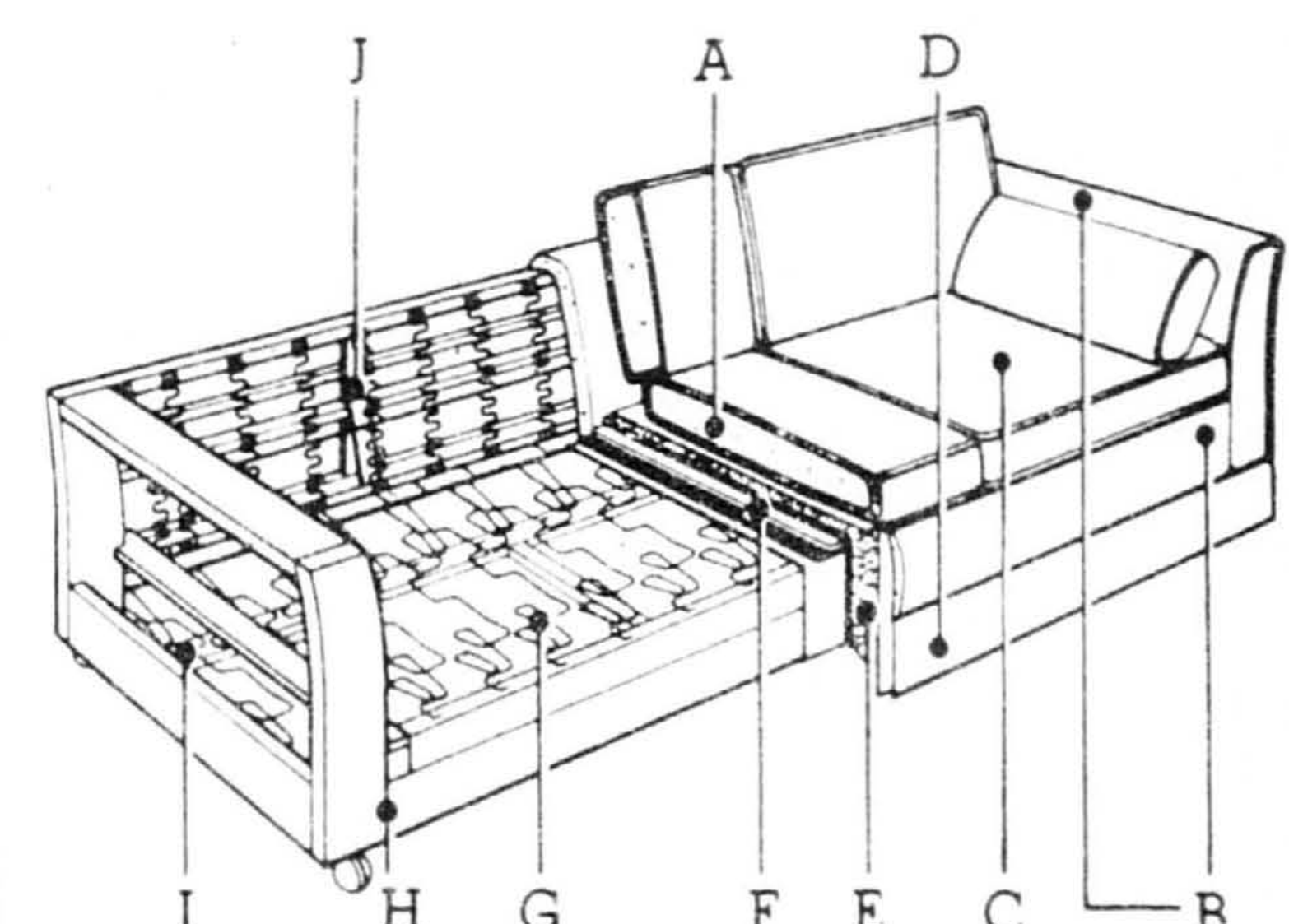
\$796



TV NOIR ET BLANC PORTATIVE, TRANSISTORISÉE
Marque connue, comporte une garantie du fabricant

\$89⁸⁷

CANAPÉ D'EXCELLENTE QUALITÉ



- A. Coussins très confortables en polyuréthane
- B. Intérieur du bas et piètement rembourré
- C. Tissu de qualité garantie
- D. Jupe doublée
- E. Rembourrage isolé
- F. Recouvrement de protection
- G. Siège à ressorts Modul-loops
- H. Assemblage en queue d'aronde, collé
- I. Cadre de bois dur séché au four
- J. Barre de maintien centrale

LE PLUS IMPORTANT CENTRE DE MOBILIER DU CANADA

Sidbec: déficit de \$56.3 millions

Les pertes de Sidbec ont passé de \$45.7 millions à \$56.3 millions l'année dernière. C'est dans le cas des opérations manufacturières que les résultats

FREDERIC WAGNIERE

tats sont le plus décevants, car au lieu de produire un bénéfice, le déficit augmente à \$19 millions de moins d'un million en 1979. Dans le secteur minier, en revanche, le déficit a baissé.

Ces résultats reflètent la crise qui sévit dans les industries de l'automobile, de la construction et des appareils ménagers et qui a fortement diminué la demande d'acier dans le monde. Dans le cas de Sidbec, les chiffres donnent une fausse idée de la rentabilité des deux secteurs d'opérations. En effet, la société d'Etat québécoise doit acheter une quantité de boulettes réduites de minerai de fer de sa filiale à 50.1

pour cent, Sidbec - Normines. Cette quantité dépasse ses besoins et elle a dû en vendre à perte sur les marchés internationaux.

Le président de Sidbec, M. Robert de Coster, a déclaré hier que la fermeture de la mine n'entraîne pas en considération, même si c'est une des alternatives parmi d'autres qui sont examinées dans la deuxième tranche du plan de redressement qui a été soumis récemment au gouvernement. En revanche, il a dit qu'il y a une possibilité réelle d'intéresser un autre partenaire à Sidbec-Normines. Les deux partenaires actuels sont British Steel Corp. et Québec-Cartier, une filiale de U.S. Steel.

Toutefois, le moment n'est pas propice à intéresser une aciérie à Sidbec-Normines, car elles sont toutes plus préoccupées par le parachèvement de leurs produits et l'augmentation de leurs

ventes, que par l'approvisionnement en matières premières.

M. de Coster n'a pas voulu commenter le plan de redressement que le gouvernement est en train d'examiner. Il a cependant mis les journalistes en garde de penser que Sidbec est une entreprise faible, car elle a ses forces sur lesquelles on peut bâtir.

Parmi les faiblesses, il y a indubitablement les finances de la compagnie. «La structure financière de Sidbec est tout à fait inappropriée et très coûteuse, a dit M. de Coster, la charge d'intérêts est trois fois plus élevée que celle de nos concurrents.»

L'année dernière, les intérêts et l'amortissement de l'escompte sur la dette à long terme s'est élevé à \$56 millions, un montant égal au bénéfice brut sur les ventes de \$542 millions. Une année auparavant, les intérêts se sont élevés à \$57 millions, les



Robert De Coster

bénéfices bruts à \$64 millions et les ventes à \$417 millions.

Par comparaison, pendant les 9 premiers mois de 1980, les intérêts payés par Algoma Steel se sont élevés à \$21 millions et les bénéfices bruts à \$132 millions. Pour Stelco, pendant tout 1980, les intérêts se sont élevés à \$55 millions et les bénéfices bruts à \$291 millions.

Ces intérêts extrêmement élevés de Sidbec reflètent la mauvaise structure du bilan de la société d'Etat. Pour les trois grandes aciéries canadiennes, les fonds propres représentent plus de 70 pour cent des capitaux investis dans l'entreprise. Cette proportion est d'un peu plus de 50 pour cent pour Sidbec.

Il semblerait donc qu'un élément important d'un plan de redressement serait une augmentation du capital-actions

afin de réduire la charge d'intérêt de la dette à long terme.

Le fonds de roulement de Sidbec s'élevait à \$57 millions à la fin de l'année dernière. C'est de nouveau un chiffre qui est inférieur à ceux des concurrents. M. de Coster a dit que le gouvernement avait dû apporter de l'argent frais en cours d'année et qu'il devra le faire de nouveau en 1981.

M. de Coster a déclaré que les résultats de 1980 mettent en lumière la vulnérabilité de Sidbec face à une conjoncture difficile. La compagnie a adopté un budget d'austérité et elle a des chances de sortir du rouge cette année.

Quant aux perspectives à plus long terme, elles dépendent aussi de la volonté du gouvernement de s'adresser résolument, concrètement et efficacement aux problèmes structurels dont fait état le plan de redressement.

Taux d'intérêt: 17,16 p.c.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada continue à faire du sur-place. Il a augmenté hier de 17.08 pour cent à 17.16 pour cent. Le Canada n'est donc pas sur le point d'emboîter le pas aux Etats-Unis où la baisse des taux se concrétise.

La Banque du Canada agit dans ce sens afin de maintenir le cours du dollar canadien sur le marché des changes. Toutefois, on remarque un raffermissement des taux canadiens à moyen terme ce qui ne manque pas d'exercer une pression sur les taux à court terme — ceux du marché monétaire et les taux préférentiels des banques.

Les analystes pensent en général qu'une légère baisse des taux aura lieu dans quelques mois, mais que la vigueur de l'économie écarte les chances d'une baisse substantielle.

Deltona Corp. s'associe à Montréal Trust

Le Montréal Trust a été désigné pour représenter la firme The Deltona Corporation, au Québec. Cette dernière dont l'actif atteint \$350 millions est inscrite aux Bourses de New York et du Pacifique et est le promoteur - constructeur de neuf projets résidentiels en Floride.

Le Montréal Trust, qui est chargé de la vente des maisons unifamiliales, des terrains résidentiels et commerciaux et des condominiums, par le biais de ses services immobiliers, section internationale, a été fondé il y a plus de 91 ans comme compagnie de fiducie. Depuis 20 ans, il est très actif sur le marché immobilier.

Mme Hélène Levasseur, au service de Montréal Trust depuis quatre ans, a été nommée directrice des ventes des services immobiliers, section internationale.

12 vins de la Californie à la SAQ

La Société des alcools du Québec a décidé d'élargir sa gamme de produits de la Californie par l'introduction de sept nouveaux vins à son répertoire régulier, soit deux vins blancs et cinq vins rouges, ce qui porte à 12 le nombre de vins californiens.

Il se produit du vin en Californie depuis plus de 200 ans, mais ce n'est qu'au cours des dix dernières années que la production a connu son essor, atteignant plus de 314 millions de gallons en 1979.

Québec veut négocier de nouveau avant d'exproprier Asbestos

Bien que les tribunaux du Québec viennent d'accorder dans les faits le droit au gouvernement d'exproprier immédiatement la Société Asbestos, Québec désire plutôt entreprendre de nouvelles discussions avec la compagnie d'amianté afin d'en arriver à une entente de gré à gré entre les deux parties.

MAURICE JANNARD

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec, M. Yves Bérubé, en réponse à des journalistes qui lui demandaient de commenter la décision de la Cour d'appel. M. Bérubé participait hier aux travaux du sommet économique sur l'avenir de Montréal.

Plus tôt dans la journée la

Cour d'appel du Québec maintenait la décision du juge Jules Deschênes à l'effet que Québec par sa loi 121 avait l'autorité nécessaire pour exproprier la compagnie Asbestos.

Par la même occasion la Cour d'appel enlevait l'injonction accordée précédemment à la compagnie qui empêchait le gouvernement d'exproprier la compagnie durant les procédures judiciaires.

Immédiatement après ce jugement la Société Asbestos faisait savoir que ses avocats entreprendraient des démarches afin de demander à la Cour Suprême du Canada la permission d'appeler de la décision de la Cour d'appel du Québec.

De son côté le ministre Bérubé affirmait ce qui suit aux journa-

listes: «J'ai donné instruction au président de la Société Nationale de l'Amiante (l'entreprise gouvernementale qui prendra en charge Asbestos), M. Daniel Perlestein, de communiquer avec les dirigeants d'Asbestos pour entreprendre des discussions.»

Le ministre québécois devait ajouter: «Nous avons toujours préféré une solution négociée à la voie de l'expropriation et nous maintenons ce principe. En choisissant la bataille judiciaire la compagnie bloquait une entente négociée.»

Nouvelle étude

Évidemment satisfait de la décision des tribunaux M. Bérubé a souligné que deux cours de justice différentes venaient de donner raison au gouvernement et il a dit espérer que la compagnie change d'attitude «car elle avait été de mauvaise foi».

Le ministre a annoncé également que le gouvernement allait entreprendre de nouvelles études sur la Société Asbestos afin d'en évaluer la situation financière actuelle: «Notre dernière évaluation de la compagnie remonte à trois ans et nous devons donc procéder à de nouvelles études financières.»

Selon M. Bérubé la nouvelle évaluation de la compagnie devra tenir compte des accusations qui ont été portées par certains



Yves Bérubé

téléphoto PC

travailleurs de la compagnie à l'effet que celle-ci procédait à du sabotage dans ses mines des Cantons de l'Est pour faire le plus rapidement possible des profits.

Au ministère des Finances de M. Parizeau l'on indiquait aussi hier qu'une nouvelle évaluation financière de la compagnie était nécessaire puisque la rentabilité de l'entreprise avait diminué au cours des dernières années.

L'on se rappellera que les experts du gouvernement avait

offert \$42 par action de la Société Asbestos ou près de \$120 millions. De son côté, le principal actionnaire d'Asbestos, la multinationale américaine General Dynamics, demandait près de \$100 par action d'Asbestos.

De plus, en mai dernier, le gouvernement se portait acquéreur des Mines d'Amiante Bell au prix de \$43 par action. Asbestos et Bell exploitent un gisement d'amianté similaire à Thedford Mines.

Quant au président de la Société Asbestos, M. Maurice Taschereau, rejoint par LA PRESSE hier en fin d'après-midi, il a déclaré qu'il n'avait pas encore reçu l'invitation du représentant gouvernemental à entreprendre de nouvelles discussions. Il n'a pas voulu non plus dire si la compagnie accepterait ou refuserait de négocier à nouveau avec le gouvernement.

Concernant les accusations de sabotage par certains mineurs M. Taschereau a affirmé: «C'est tellement ridicule comme déclaration que cela ne vaut même pas la peine de les commenter». Asbestos a investi plus de \$60 millions dernièrement.

Par ailleurs le ministre Bérubé a mentionné que Québec n'avait pas pris de décision s'il allait ou non acquérir la mine de la compagnie Asbestos qui est située dans l'Ungava.

AYANT PERDU EN APPEL

Asbestos ira en Cour suprême

Le gouvernement du Québec vient d'obtenir de la Cour d'appel du Québec le feu vert — du moins à ce stade-ci — pour la nationalisation de la société Asbestos limitée.

GEORGES LAMON

En effet, c'est par une décision majoritaire de quatre contre un, et contenue dans un jugement de 41 pages, que la Cour d'appel du Québec, a confirmé, hier, le jugement rendu le 26 mai 80, par le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, lequel jugement rejetait la double requête de la société Asbestos.

Rappelons que dans sa requête, la société Asbestos voulait faire déclarer anticonstitutionnelles les lois 70 (créant la Société nationale de l'Amiante) et 121 (expropriant les biens de la société Asbestos) adoptées par l'Assemblée nationale.

En outre, les juges Claire L'Heureux-Dubé, Fred Kaufman, Laurent Bélanger et Claude Bisson, décrètent par la même occasion la levée de l'injonction accordée par le même tribunal le 13 décembre 79, laquelle injonction voulait empêcher l'exécution du processus d'expropriation par le Québec, de l'Asbestos.

Seul le juge Jean Turgeon a fait part de sa dissidence sur cette question d'injonction interlocutoire, expliquant «qu'il aurait fallu une procédure dans ce dernier dossier» puisque l'injonction avait été accordée dans un autre dossier d'appel.

Immédiatement après l'annonce de la décision de la Cour d'appel, la société Asbestos révélait, hier, dans un bref communiqué, son intention de demander la permission d'appeler devant la Cour suprême du Canada.

Rappelons que la société Asbestos en avait appelé de la décision du juge Deschênes pendant que de son côté le procureur général du Québec demandait la levée de l'injonction, s'appuyant en cela sur l'article 70 du code de procédure civile, lequel article prévoit qu'une injonction peut être suspendue par un juge de la Cour d'appel. D'ailleurs la requête du Québec soumise en juin devant le juge Amédée Monet, avait été prise en délibéré.

Dans sa requête en appel, l'Asbestos avait notamment fait va-

loir que la Loi 121 empiète sur la juridiction exclusive du gouvernement fédéral en ce qui a trait au commerce international et interprovincial. De plus, que cette même loi violait les principes fondamentaux du droit constitutionnel canadien, ayant l'effet de «stériliser une compagnie créée par l'autorité fédérale». Enfin, elle soutenait à l'appui de sa requête que l'Asbestos, en vertu des principes fondamentaux du droit canadien, «ne pouvait être privée de ses biens que pour cause d'utilité publique et moyennant juste et préalable indemnité».

La Cour d'appel, en rejetant le premier argument avancé par l'Asbestos, insiste sur le fait qu'on ne pouvait mettre en doute le fait que l'amianté soit une ressource naturelle et que le gouvernement du Québec ait le droit d'en devenir le propriétaire par voie d'expropriation. Les juges ajoutent d'ailleurs à leur énoncé, que «l'erreur de l'Asbestos est de considérer qu'en procédant à l'expropriation de ses installations, la SNA et le gouvernement vont réglementer le commerce extra-provincial de la fibre d'amianté».

Quant au fait que la loi 121 «stériliserait une compagnie créée par l'autorité fédérale», les juges, en repoussant cette allégation, soutiennent que le gouvernement avait le droit de choisir, parmi cinq entreprises du genre, celle qui répondait le mieux à ses besoins.

Enfin, sur l'affirmation de l'Asbestos qu'elle ne peut être privée de ses biens que pour cause d'utilité publique et moyennant juste et préalable indemnité, la Cour d'appel relève qu'à plusieurs reprises, les tribunaux ont reconnu la primauté de certaines lois sur le principe général de l'article 407 du code civil.

«Ici, estiment les juges de la Cour d'appel, le législateur se prononce dans sa loi même quant à l'existence de son droit à l'expropriation. Dès lors, il n'y a plus motif à assurer pendant une période flottante, qui n'existe pas ici, une forme d'indemnisation. Il apparaît que la commodité et la raison commandent, dans la conjoncture exceptionnelle de la loi 121, la translation de la propriété — entraînant la prise de possession — à un jour donné et la fixation ultérieure de la valeur des biens à ce jour précis.»

La SNA reste très optimiste sur l'avenir de l'amianté

Contrairement à ses gros concurrents américains du secteur de l'amianté qui vont dans la décennie 80 stopper leurs investissements et leurs programmes d'expansion, la SNA (Société nationale de l'Amiante) va capitaliser sur une industrie encore très soutenue, sur un marché nord-américain où la concurrence est affaiblie et la demande encore vivace.

JEAN POULAIN

La demande est restée forte du fait que les entreprises américaines refusent d'investir, leur stratégie pour les années 80 étant «la diversification forcée dans d'autres secteurs».

M. Daniel Perlestein, président directeur général de la SNA était conférencier hier au colloque 1981 organisé par les MBA (détenteurs d'une maîtrise en administration des affaires) de l'Université du Québec à Montréal, avec le concours de la revue Commerce.

C'est ainsi que le plus gros consommateur d'amianté, la firme belge-suisse Aeternit qui était encore il y a deux ans engagé à 90 pour cent dans l'amianté s'est lancée dans des matériaux de remplacement comme la fibre de verre, la céramique, les matières plastiques.

Selon le pdg de la SNA, la production de fibre d'amianté dans le monde sera stagnante dans les années 80 à la fois pour des raisons de mauvaise conjoncture économique et «à cause du nuage qui plane au-dessus de l'amianté, pour des raisons de santé et de pollution».

Le Québec conserve certains avantages dont celui d'être le deuxième producteur au monde mais ce point est affaibli par le fait qu'il n'y a pas assez de consommation sur place.

Au Québec, a remarqué M. Perlestein, les entreprises qui utilisent l'amianté, comme ceux qui la produisent ont une logique multi-territoriale et multi-pro-

duits, ce qui s'oppose à la position de la SNA qui est mono-territoriale (Amérique du nord) et mono-matériau (pas de produit de remplacement à l'amianté).

Comme la production minière est actuellement trop forte, certaines mines au Québec ayant ramené la semaine de travail de 6 à 5 jours, la stratégie pour la SNA sera de transformer au maximum au Québec, plutôt que de viser la croissance.

Ainsi, au lieu de chercher à augmenter la production, la SNA veut développer une stratégie de soutien des prix en jouant sur les quantités produites et sur les commissions offertes aux agents.

Il faut toutefois se méfier d'un «mauvais joueur» face à ces stratégies, constitué par l'URSS qui s'attaque à tous les prix en les réduisant de 10 pour cent.

Les nouveaux produits

M. Perlestein a de plus ajouté que sa société se prépare à la concurrence attendue de nouveaux produits puisque les grandes firmes ne font plus de recherche dans l'amianté mais se tournent vers des produits de remplacement possibles.

Il a cité le cas de la «laine de roche», pour laquelle la SNA travaille un matériau identique à base d'amianté.

La même approche s'effectue pour le papier d'amianté.

Il faudra, par ailleurs, profiter «de cette phobie de l'amianté» pour offrir aussi, mais seulement comme alternative, des talons de frein métalliques pour véhicules.

Enfin, dernière possibilité pour SNA: produire du magnésium.

Le pdg de la firme a expliqué en effet que la fibre d'amianté ne représente que de 3 à 6 pour cent du minéral extrait, le reste étant rejeté, car il ne comporte que des fibres trop courtes pour être commercialisées.

Or ce minéral est du magnésium, sous forme de silicate.

La production de ce métal dont la demande va croissant est fort coûteuse au départ des deux autres sources d'approvisionnement: la dolomite, qui est un carbonate de magnésium, et l'eau de mer.

Le magnésium est utilisé surtout dans l'agriculture et dans la production de produits réfractaires à haute température.

L'agro-alimentaire

Un second participant au colloque sur la stratégie des années 80, M. Roger Neron s'est penché sur l'avenir de l'agro-alimentaire au Québec.

Le président du groupe Vachon a précisé que cette industrie, même si elle se porte «délicieusement bien» en dépit d'un taux de rendement des ventes le plus bas de l'industrie de la fabrication, fait face de plus en plus à la concurrence des géants américains.

Il a marqué les faiblesses dans lesquelles se trouve le Canada, pays peu peuplé, aux distances énormes: «ou nous pensons en termes de 1,000 milles, nos concurrents américains pensent en 100-150 milles».

La grande difficulté d'être concurrentiels face aux fabricants américains est la faible production: une usine de Sainte-Marie de Beauce produit 37 sortes de gâteaux alors que le concurrent américain a trois installations de production qui font chacune une sorte de gâteau.

Critiquant l'approche macroéconomique des pouvoirs publics, M. Neron s'est concentré sur ce qu'il appelle la micro-stratégie, et il a fini sur une boutade: «Au Québec, nous profitons de trois avantages incomparables: l'efficacité américaine, la démocratie britannique et la culture française. Mais, attention, ne brouillons pas les cartes, sinon nous pourrions nous retrouver avec... l'efficacité britannique, la culture américaine et la démocratie française...»

FONDS DE GRÈVE DÉFICITAIRE

La CSN refuse d'imposer une cotisation supplémentaire générale à ses membres

■ **QUEBEC** — Craignant une vague de désaffiliation, la CSN a décidé hier de ne pas forcer ses cotisants à lui

PIERRE VENNET

verser l'équivalent de 4 heures et demie de salaire, en plus de tout ce qu'ils paient déjà en cotisations syndicales.

Cependant, la centrale a toujours besoin de \$6 millions pour renflouer son fonds de grève. Elle prendra donc tous les moyens pour convaincre ses adhérents de lui verser volontairement trois quarts d'heure de salaire par mois pendant six mois, mais la décision des syndicats de répondre ou non à l'appel lancé sera prise «volontairement», même si, bien sûr,

compte tenu du climat d'émotivité qui règne autour de cette question, les syndicats qui refuseront de payer risquent d'être publiquement stigmatisés et classés dans le camp des «non-militants».

Par ailleurs, la question est loin d'être réglée. Après plusieurs heures de discussions dans un climat teinté d'émotivité, le conseil confédéral de la centrale, instance suprême entre les congrès, a décidé, par un vote serré de 75 à 85, de ne pas tenir de congrès spécial en septembre sur toute la question du fonds de défense, de son utilisation pour payer les amendes, poursuites, etc., de plus en plus nombreuses qui s'abattent sur la centrale, bref sur les moyens à prendre pour se défendre financièrement face à tous ses «ennemis».

On tiendra donc, à la place, un conseil confédéral spécial en septembre sur la question, mais pas de congrès. Un congrès spécial aurait coûté au bas mot entre \$350,000 et un demi-million de dollars en frais de déplacement et de logement pour les délégués et en location de salles, et ce pour un congrès de week-end. Un congrès en semaine aurait coûté, à cause des libérations, encore bien plus cher.

Mais le vote serré a démontré qu'il existe un malaise sérieux et que la nécessité de vider la question une fois pour toutes est urgente.

Quant à la cotisation forcée ou volontaire, c'est au nom du «tous pour un, un pour tous», que les tenants d'une cotisation «obligatoire» auraient

voulu forcer tout le monde à renflouer un fonds qui sert à tout le monde.

Mais le trésorier de la centrale, Léopold Beaulieu, a joué un rôle déterminant lors des débats pour convaincre les quelque 175 délégués de ne pas prendre de mesure aussi radicale, ce qui aurait eu pour effet de provoquer une autre vague de désaffiliation à la CSN qui a perdu plusieurs dizaines de milliers d'adhérents depuis 10 ans.

En se fiant à l'expérience du passé, M. Beaulieu a estimé que la CSN perdrait au bas mot 20,000 membres en imposant de force une telle cotisation. Ces 20,000 membres perdus auraient signifié une baisse de revenus de \$16 millions en deux ans pour la centrale et ses organismes et syndicats affiliés.

Perdre \$16 millions, pour aller en chercher \$6, aurait été le comble de l'absurde pour M. Beaulieu qui a convaincu les délégués de rejeter à 76 pour cent, au scrutin secret, l'idée d'imposer de force les syndicats.

Mais on lancera une grande campagne pour amener les syndicats à ainsi verser, «volontairement» 4½ heures de salaire à leur centrale d'ici à six mois.

La CSN s'est, plus tard, donnée un nouveau secrétaire général hier en la personne de M. Sylvio Gagnon.

M. Gagnon, un militant de longue date dans la CSN, présidait depuis 1977 la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques.

Il remplace à ce poste M. Jean-Guy Morin, qui complétait cette année son deuxième mandat.

M. Gagnon a été élu par acclamation faute d'adversaires.

C'était le seul poste à combler cette année dans l'exécutif de la centrale syndicale.

NOUVEAU CODE CIVIL EN VIGUEUR LE 2 AVRIL

Égalité de l'homme, de la femme et des enfants devant la loi

■ **Egalité de l'homme et de la femme** entre eux et devant la loi, et liberté des personnes dans la façon d'organiser leurs relations fami-

GEORGES LAMON

liales ainsi qu'égalité de tous les enfants devant la loi, qu'ils soient naturels ou légitimes.

Telles sont les plus importantes dispositions de la Loi instituant le nouveau Code civil et réformant le droit de la famille, adoptée par l'Assemblée Nationale le 19 décembre 80, et qui entrera en vigueur dès le 2 avril.

Le ministre de la Justice du Québec a expliqué que cette loi marque «la première étape de la refonte complète du Code civil qui vise à mettre à jour le cadre juridique le plus fonamen-

tal de notre société». Cette nouvelle loi, met davantage l'accent sur le respect des droits fondamentaux des personnes.

«La mise en vigueur de ces dispositions, a précisé hier le ministre Marc-André Bédard, au cours d'une conférence de presse à Montréal, vient concrétiser notre volonté de doter le Québec d'un véritable code de la famille qui traduit l'importance accordée à cette cellule fondamentale de la société».

En d'autres termes, les premiers articles du nouveau Code ci-

vil, ou Loi 89, feront que les époux auront les mêmes droits et obligations assurant la direction morale et matérielle de la famille et assumant les tâches qui en découlent. D'autre part, il faudra le consentement du conjoint pour tout acte de disposition des meubles de la résidence familiale, qu'il s'agisse d'une propriété ou d'un lieu loué, sous peine de nullité de l'acte. Par ailleurs, tous les enfants auront les mêmes droits et obligations: droits alimentaires, successoraux et autres.

Pour combler des postes de cadres...



de plus en plus, les entreprises reconnaissent l'efficacité de la rubrique Carrières et Professions dans La Presse.

Pour placer une annonce encadrée sous la rubrique

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

la presse

composer

285-7320

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

H.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

CARRIÈRE D'AVENIR AVEC «LES PROMENADES DE L'OUTAOUAIS»

Gatineau, Québec

Dû à l'expansion de son centre d'achats de la Gatineau, «Les Promenades de l'Outaouais» est à la recherche d'un gérant qualifié et expérimenté pour s'occuper de la gestion de cette propriété commerciale... i.e. supervision adéquate des nombreux locataires existants, ainsi qu'une administration conditionnée à l'addition en perspective de nouveaux marchands.

Le bilinguisme est de rigueur et les candidats devront prouver une expérience bien fondée dans ce domaine.

Rémunération et allocation des plus généreuses.

S.V.P., faire parvenir votre résumé, en toute confiance:

Les Promenades de l'Outaouais
1155 ouest, rue Sherbrooke, PH 1
Montréal, Québec H3A 2N3

CONTREMAÎTRE DE CHANTIER RÉPARATIONS DE NAVIRES

EXPERIENCE: Minimum de 5 ans dans la supervision de réparations navales.

FONCTIONS: En charge d'une équipe d'hommes.

SALAIRE: Selon l'expérience.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

S.V.P. envoyer curriculum vitae à:

La Presse, Réf: 10621
C.P. 6041, Succ. «A»
Montréal H3C 3E3

Les applications seront gardées confidentielles.

GÉRANT(E) - DÉPARTEMENT DE SERVICE

Nous sommes à la recherche d'une personne bilingue en communications pour superviser techniciens sur réparations de télé-chasseurs et maintenir notre équipement de communications F.M. à Montréal. Un minimum de 3 ans d'expérience après graduation de l'école en technique est nécessaire et la connaissance de travail en technique digitale serait définitivement un atout.

S'il vous plaît faire parvenir votre «curriculum vitae» à:

Jerry Duggan
T A S PAGETTE
4040 Ste-Catherine ouest,
Montréal, Qué. H3Z 1P2

Débouchés exceptionnels dans la **RÉASSURANCE** pour personne dynamiques, bilingues et possédant connaissance générale de l'assurance pour occuper un poste soit dans la gestion ou comme courtier pour la succursale du Québec d'un bureau international de courtage en réassurance.

Salaire et bénéfices sociaux avantageux.

Veillez soumettre votre curriculum vitae à:

La Presse, Réf: 10605
C.P. 6041, Succ. «A»
Montréal H3C 3E3

POUR PLACER UNE ANNONCE DANS **CARRIÈRES ET PROFESSIONS** COMPOSEZ **285-7320**

Représentant des ventes

Possibilité de gains intéressants

Burns est une organisation internationale qui malgré sa longue implantation n'a jamais cessé de prospérer. Au Canada plus spécifiquement, nous élaborons divers projets dans le but d'étendre davantage nos activités durant les années 80.

Nous avons présentement une ouverture dans la région de Montréal pour un ambassadeur représentant des ventes qui désirerait se joindre à nous pour aider notre compagnie à prospérer. Sous les ordres du gérant de district, vous serez responsable du développement et de l'acquisition de nouveaux clients dans presque tous les milieux d'affaires et les secteurs commerciaux.

Une telle fonction nécessite une expérience dans le domaine de la vente d'un service de préférence à la vente d'un produit, et une capacité personnelle à identifier les ouvertures possibles et potentielles de vente. Une perspective de rentabilité est essentielle.

Votre rémunération sera fonction d'un salaire de base et d'un programme de compensation basé sur votre rendement personnel. En plus vous bénéficiez d'une gamme complète d'avantages marginaux incluant une allocation d'auto.

Veillez s'il vous plaît expédier votre curriculum vitae, confidentiellement, à M. J. Hughes, Burns International Security Services Limited, 1075 Bay Street, Suite 205, Toronto, Ontario, M5S 2W5.

Candidats sérieux s'il vous plaît.

Les Services de Protection
Burns International Limited

Burns International Security Services Limited



LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

est à la recherche d'un

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Le CENTRE offre des services sociaux spécialisés à la population de la région socio-économique numéro 7 et emploie 275 personnes.

LA NATURE DE LA FONCTION

Relatif du directeur général, le titulaire administre les activités relatives à la gestion du personnel et aux relations de travail dans le but d'assurer le rendement optimal des ressources humaines dans un milieu de travail favorable.

LES EXIGENCES

Le candidat recherché possède un minimum de cinq (5) ans d'expérience reliée aux fonctions et détient un diplôme d'études universitaires de deuxième cycle en relations industrielles.

LE TRAITEMENT

Le salaire sera établi selon les règles de rémunération des cadres du réseau des affaires sociales: classe 16 (\$19,678 à \$41,733).

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse ci-dessous avant le 23 mars 1981.

Le Directeur général
Centre de services sociaux de l'Outaouais
105 boul. Sacré-Coeur
Hull (Québec)
J8X 1C5

Ce poste est ouvert aux hommes et aux femmes.

Nous recherchons institutrice, de langue française, avec expérience au niveau primaire (spécialement grades 1 et 2 et/ou classes d'immersion) pour entrer en fonctions IMMÉDIATEMENT.

Adressez curriculum, vitae à:

THE TORONTO FRENCH SCHOOL
3229 Yonge Street
Toronto, Ont. M4N 2L3

REPRÉSENTANT

Station radiophonique montréalaise recherche personne dynamique et ambitieuse pour la vente de publicité.

Expérience préférable mais non requise.

Faire parvenir votre curriculum vitae sous pli confidentiel à:

La Presse, Réf. 10613
C.P. 6041, Succ. A
Montréal, Qué. H3C 3E3



MITEL CORPORATION DIVISION SEMICONDUCTEUR ÉCRIVAIN TECHNIQUE

À titre d'écrivain technique à notre usine de Bromont, Québec, vous écrirez les spécifications d'ingénierie des différents produits de la Compagnie, dont la technologie a été vendue à d'autres, vous travaillerez avec les ingénieurs sur les procédés, et aiderez dans la mise sur pied d'un centre de contrôle de documentation.

La personne que nous recherchons possède quelques années d'expérience comme écrivain technique dans la langue anglaise, et sa formation est principalement centrée sur le génie.

Nous offrons un salaire proportionnel à l'expérience ainsi qu'un programme d'avantages sociaux des plus complets.

Si vous recherchez un nouveau défi, et voulez joindre une des compagnies en électronique des plus progressives en Amérique du Nord, vous êtes priés de faire parvenir votre curriculum vitae à:

Mitel Corporation
Division Semiconducteur
18, boul. de l'Aéroport
Bromont, Québec
JOE 110

M/s André Latour
Directeur Développement
des Ressources humaines



MITEL CORPORATION DIVISION SEMI-CONDUCTEUR BIBLIOTHECHNIEN (NE)

Notre service de bibliothèque technique est présentement à la recherche d'un Assistant(e) Bibliothécaire pour son usine de Bromont, Québec.

La personne sélectionnée se verra attribuer des fonctions inhérentes à la bibliothèque, tel que: préparation de catalogues, aménagement de rayons, achat de volumes et matériel, classement, circulation de livres et périodiques, etc...

Les personnes intéressées à postuler pour ce poste, possèdent un diplôme d'études collégiales en techniques de bibliothèque, avec une année d'expérience pertinente, ou l'équivalent en nombre d'années d'expérience, ainsi qu'une bonne connaissance de la langue anglaise.

Nous offrons un salaire des plus compétitifs, ainsi qu'un programme complet d'avantages sociaux.

Si vous recherchez un nouveau défi, et voulez joindre une des compagnies en électronique des plus progressives en Amérique du Nord, faites parvenir votre curriculum vitae à:

Mitel Corporation
Division Semi-conducteur
18, boul. de l'Aéroport
Bromont, Québec
JOE 110

M/s André Latour
Directeur Développement
des Ressources Humaines



TECHNICIEN D'ARPENTAGE

AVEC MINIMUM DE 2 ANS D'EXPÉRIENCE POUR TRAVAUX MUNICIPAUX ET ROUTES

Salaire et avantages sociaux à discuter.

Faire parvenir curriculum vitae à:

M. Mario Fava
NEILON EXCAVATION INC.
578 Chemin Olivier,
Bernières, Qué. G0S 1C0

gâtez-vous

AVEC UNE ANNONCE ENCADRÉE

sous la rubrique

carrières ET PROFESSIONS

DANS

la presse

285-7320

GÉRANT DE CUISINE

Les restaurants «La Spaghetteria» et les restaurants «Keg Ltée.» vont ouvrir trois nouveaux restaurants bientôt dans le Vieux Montréal.

Nous avons besoin d'un gérant de cuisine d'expérience pour voir à la coordination des opérations des trois cuisines.

Le candidat idéal devra posséder d'excellentes habiletés d'organisation, un entraînement certifié, avec au moins trois ans d'expérience.

Nous offrons un bon salaire plus bénéfices.

Veillez envoyer, avant le vingt mars, tous les détails pertinents et votre curriculum vitae à:

Mlle Jodi Parker
56 The Esplanade, Suite 206
Toronto, Ontario M5E 1A6

L'une des plus importantes compagnies d'assurances I.A.R.D. du Québec recherche des:

ENQUÊTEURS-RÉGLEURS (Experts en sinistres)

Fonctions:

L'enquêteur-régleur fait enquête à la suite d'un sinistre, voit si le sinistre est couvert par les différents contrats de police d'assurance automobile, incendie et responsabilité; établit la responsabilité, rédige les rapports et procède à un règlement avec l'assuré ou la tierce partie.

Exigences:

La personne doit posséder un diplôme de Secondaire V, bilingue, posséder 2 à 5 ans d'expérience principalement dans le règlement des sinistres, incendie et responsabilité et vol; avoir réussi l'examen C-11 du surintendant des assurances ou de l'Institut d'Assurance du Québec.

Conditions de travail:

Entrée en fonction: Immédiate
Lieu de travail: Montréal
Traitement: Selon l'échelle salariale en vigueur, plus une gamme complète d'avantages sociaux.

PRÉPOSÉS (ES) AUX ENQUÊTES PAR TÉLÉPHONE

Fonctions:

Le/la préposé(e) aux enquêtes par téléphone fait enquête à la suite d'un sinistre, voit si le sinistre est couvert par les différents contrats de police d'assurance automobile, et à l'occasion incendie; établit la responsabilité, rédige les rapports et procède à un règlement avec l'assuré.

Exigences:

La personne doit posséder un diplôme de Secondaire V, bilingue; une facilité de communication verbale et écrite, des aptitudes à transiger avec les courtiers et les assurés; avoir réussi l'examen C-11 de l'Institut d'Assurance du Québec ou du Surintendant des assurances.

Conditions de travail:

Entrée en fonction: Immédiate
Lieu de travail: Montréal
Traitement: Selon l'échelle salariale en vigueur plus une gamme complète d'avantages sociaux.

Toute demande sera traitée confidentiellement.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Jean-Marie Lemieux
Le Groupe Commerce Compagnie d'Assurances
405 de la Concorde, suite 400
Montréal, Québec
H3A 1J3



LE GROUPE COMMERCE
Compagnie d'assurances

Une présence rassurante

Pas de cartel à n'importe quel prix chez les professionnels de la santé

■ QUÉBEC — Même si, logiquement, il devrait y avoir à nouveau un Cartel des organismes professionnels de santé (COPS) aux prochaines négociations du secteur public, il n'y en aura pas si ses différentes constituantes ne s'entendent pas au départ, sur des « principes » communs, une action et des moyens de pression communs et un minimum de revendications communes que l'on maintiendra jusqu'à la fin, le tout devant être clairement établi dans un « protocole d'ententes », comme il en existe un au niveau du Front commun CEQ-CSN-FTQ du secteur public.

PIERRE VENNAT

C'est ce qu'a laissé entendre à LA PRESSE, lors d'une entrevue, la présidente du plus important regroupement syndical d'infirmières, la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec (FSPIQ), Mme Hélène Pelletier.

La FSPIQ, les Infirmières unies et quelques groupements d'employés professionnels de la santé formaient, lors des dernières négociations, un Cartel des organismes professionnels de santé qui négociait au nom d'environ quelque 25.000 professionnels de la santé.

Mme Pelletier a indiqué à LA PRESSE que même si sa fédération, lors de son congrès de novembre dernier auquel assistaient notamment les présidents des Infirmières unies, de la Fédération québécoise des infirmiers et infirmières et de la Fédération des affaires sociales de la CSN, s'est résolument engagée dans le processus du regroupement avec les autres infirmières, d'abord, et vers la formation d'une éventuelle Centrale de la santé, ensuite, il n'y aura pas de « regroupement » à n'importe quel prix ou de regroupement pour le plaisir d'un regroupement.

C'est un secret de Polichinelle que la FSPIQ n'est pas satisfaite du fonctionnement du dernier COPS. Mme Pelletier ne s'en est d'ailleurs pas cachée en rappelant, notamment, que sa fédération avait dû faire la grève seule, sa partenaire au sein du COPS, les Infirmières unies, ayant choisi de faire plutôt la « contre-grève » ou « anti-grève » comme tactique de pression, avec d'ailleurs un succès plus ou moins mitigé.

La contre-grève consiste à fournir plus d'effectifs que requis, en cas de mesure de pression, et d'envoyer la note au gouvernement. On espérait ainsi recueillir la sympathie populaire en mettant sur l'Etat l'odieux du refus de donner davantage de services. La tactique n'a visiblement pas fonctionné.

Quoiqu'il en soit, la FSPIQ, présentement, semble plutôt se rapprocher de la troisième fédération syndicale d'infirmières, la Fédération québécoise des syndicats d'infirmiers et infirmières (FQII), dont le siège est à Montréal, plutôt que de son partenaire du COPS, les Infirmières unies. La FQII ne faisait pas partie du COPS, ni en 1976, première expérience du cartel, ni en 1979-80 et a négocié à part, lors des deux dernières négociations. Auparavant, en 1972, elle était rattachée à la CSN comme partie de la Fédération des affaires sociales et, donc, du Front commun CEQ-FTQ-CSN.

La FQII et la FSPIQ, en effet, ont préparé conjointement un mémoire à être soumis à la Commission parlementaire se penchant sur le maintien du droit de grève dans le secteur public. Les Infirmières unies, elles, désireuses de s'expliquer sur la « contre-grève », font bande à part.

Quoiqu'il en soit, la FSPIQ se penchera, en mai prochain, en assemblée de délégués sur le bilan des dernières négociations. Ce n'est qu'alors qu'on commencera à fixer des priorités sur le genre de regroupement que l'on désire pour les prochaines négociations.

Quant au regroupement organique, l'idée est dans l'air, mais, admet Mme Pelletier, « le chemin sera long à franchir avant qu'il ne soit possible et la création d'un organisme commun de négociation pour toutes les infirmières syndiquées, selon des principes admis par toutes, est un préalable nécessaire à toute fusion organique ».

Ce n'est que lorsqu'ils auront appris à fonctionner ensemble, autour d'objectifs communs clairement définis, et auront appris à participer ensemble aux mêmes moyens d'actions approuvés, par la base, que les organismes syndicaux d'infirmiers, et ceux des autres travailleurs de la santé, pourront sérieusement envisager une fusion organique qui, pour le moment, demeure, malgré le vote de principe du congrès de novembre dernier, un rêve.

ÉDUCATION SEXUELLE

Les parents catholiques opposés au projet du ministère

■ L'Association des parents catholiques du Québec, qui dit représenter plus de 55.000 membres, s'est ouvertement prononcée hier, contre le projet de travail du ministère de l'Éducation sur l'éducation sexuelle à l'école.

En rappelant les récents propos de Jean Paul II lors de son passage aux Philippines: « L'Eglise ne modifiera jamais son enseignement sur le mariage et la famille », l'organisme a dénoncé la philosophie du plaisir qu'elle croit percevoir dans le document ministériel ainsi que les objectifs intermédiaires du projet qui justifie, selon l'APCQ, l'autoérotisme, l'homosexualité, les relations pré-maritales, les jeux sexuels...

A titre d'association reconnue, l'APCQ exige que le ministère retire le projet d'éducation sexuelle au primaire et que soit établi au secondaire un moratoire sur cet enseignement tant que les conditions requises ne seront pas respectées.

En conférence de presse, l'exécutif de l'association devait préciser qu'un tel enseignement devrait tenir compte de « l'amour basé sur la doctrine de l'Eglise et sur une préparation à la vie familiale. Cette éducation doit se faire avant tout à l'intérieur de la famille et doit relever des parents ».

L'APCQ entend dans les prochaines semaines sensibiliser les comités de parents. L'Association n'a pas présentement de réflexions qui pourraient servir de document de travail dans l'élaboration d'un projet nouveau axé sur des valeurs plus « chrétiennes ».

DÉCÈS

ALLARD (Mlle Cécile)
BEAUCHAMP (Fernand)
BEAUCHAMP (Léo)
BEAUREGARD (Denis)
BÉGIN (Isabelle)
BELL (Armand)
BERTRAND (Ernest)
BORDELEAU (Azellus)
COURNOYER (André)
CLERMONT (Emilie)
DAOUST (Berthe)
DEGUIRE (Hector)
DION (André)
FRENETTE (Corinne)
GOYETTE (Yvon)
GUERTIN (Pauline)
LACASSE (Jeanne D'Arc)
LARIVIERE (Lionel)
LAURENCELLE (Jean)
LAURIN (Henri-Paul)
LEMAI (Bertha)
MARQUIS (Lionel)
MARTINEAU (Hélène)
MÉNARD (Armand)
MINVILLE (Mme Jean-Lucien)
MONGEAU (Lauré)
QUENNEVILLE (Lucien)
SABOURIN (P. Joseph S.)
TÉTRAULT (Arthur)
VILLENEUVE (Jeanne)

ALLARD (Mlle Cécile)
A Montréal, le 3 mars 1981, à l'âge de 83 ans, est décédée Mlle Cécile Allard, fille de feu l'honorable Jules Allard et de Berthe Toupin, elle laisse dans le deuil 3 sœurs: Marguerite, (Mme Aimé Boucher), Emérentienne (Mme C. de La Chevrière) de Québec, Berthe, de St-François du Lac et Jeanne Hébert-Allard, de Québec. Les funérailles auront lieu vendredi le 6 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3503, rue Papineau
pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin où le service sera célébré à 2 h p.m. et de là au cimetière de St-François du Lac, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Fernand)
Subitement à Montréal, le 5 mars 1981 à l'âge de 52 ans, est décédé M. Fernand Beauchamp (condornier), époux de Thérèse Diormeaux, fils de M. Olivier Beauchamp, demeurant à Verdun. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants Colette, Noël, Louise (épouse de Claude Marois), et Yvon; ses frères et sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, ainsi que de nombreux parents et amis. Les funérailles auront lieu lundi le 9 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4500, rue Verdun
(face au métro de Verdun) pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 2 h p.m. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé à compter de samedi 2h p.m.

BEAUCHAMP (Léo)
A Montréal, le 3 mars 1981 à l'âge de 66 ans, est décédé Léo Beauchamp, époux de Marie Yanakis, outre son épouse, il laisse ses enfants: Colette, époux d'Yvon Richard, Jean-Pierre, ses sœurs: Mme Cécile Descairie, Mme Pierrette Pajean, Jeannette, épouse d'Albert Maître, ses petites-filles: Isabelle et Carole-Sophie, ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que ses neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 6 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
1120 est, rue Jean Talon pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 2 h p.m. et de là au cimetière de Charlemagne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

BORDELEAU (Azellus)
A Joliette, le 5 mars 1981, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Azellus Bordeleau, époux en lères nocces de feu Marie-Anne Comtois et en 2es nocces de feu Marie-Anne Arnault; demeurant 362 rue Bordeleau à Joliette. Il laisse ses enfants: Mlle Thérèse Bordeleau, de Joliette, M. et Mme André Bordeleau, de Tel Aviv, Israël, M. et Mme Edouard Cadotte (Céline), de Montréal, M. et Mme Roger Charest (Louise), de Chabrier, M. et Mme Luc Bordeleau, de St-Charles-Borromée de Joliette, M. et Mme Marc Bordeleau, de Montréal, une bru Mme Jean Bordeleau, de Joliette, ses 2 sœurs Mlle Blanche Claudia Bordeleau, de Berthier et Mme Aimée Bourgeois (Laurette), de Montréal, ainsi que plusieurs petits-enfants et autres parents. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Omer Landreville et Fils Inc.
674, rue St-Louis, Joliette
pour se rendre à l'église Christ-Roi, où le service sera célébré à 15 h et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURNOYER (André)
A Chomedey, le 4 mars 1981, à l'âge de 61 ans, est décédé M. André Cournoyer, époux de Geraldine Langlois, père de Claude, Josée et Huguet (Mme Luc Brisebois). Il laisse également une petite-fille, Nancy. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire
F. Brisebois Inc.
1565, boul. Labelle, Chomedey
pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de St-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h.

QUELQU'UN EST LÀ POUR VOUS ÉCOUTER ET VOUS AIDER

LES ANNONCES CLASSÉES DE
la presse

285-7111

BEAUREGARD (Denis)
Accidentellement à Beiloeil, le 3 mars 1981, à l'âge de 35 ans, est décédé M. Denis Beauregard, pompier volontaire de McMasterville, époux de Lise Picard, demeurant rue Des Saules à McMasterville. Les funérailles auront lieu vendredi le 6 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Maurice Demers,
231, boul. Lourier, Beiloeil
pour se rendre à l'église du Sacre-Coeur de McMasterville, où le service sera célébré à 2 h p.m. et de là au cimetière de McMasterville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: de 2 h à 5 h et de 7 h à 10 h. Rallèlement à 11 h au coin de Laurier et Choquette.

BÉGIN (Isabelle)
A Arthabaska, le 3 mars 1981 à l'âge de 56 ans, est décédée Mme veuve Rosalie Bégin, née Isabelle Gagné, elle laisse dans le deuil, ses fils: Daniel et Louis, son frère Guy. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
63, ave Lorne, St-Lambert
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert, où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de St-Lambert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

BELL (Armand)
A Montréal, le 4 mars 1981, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Armand Bell, époux de feu Marie-Louise Girouard. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 ouest, rue Notre-Dame
pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Ernest)
A Montréal, le 4 mars 1981, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Ernest Bertrand, retraité du CNR, époux en lères nocces et 2es nocces de feu Julia et Hélène Lafortune et de son épouse, ses enfants: M. et Mme René Bertrand, de St-Jas, M. et Mme Pauline S.F.A., Paul Dumont-Frenette (époux de Monique Chayer), Sr Madeleine, Sr M.J.M., Jean-Claude (époux de Monique Bordeleau), et Marc (époux de Cécile Lévesque). Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3503, rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Antoine, de Padoue de Longueuil, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOYETTE (Yvon)
A Montréal, le 3 mars 1981, à l'âge de 56 ans, est décédé Yvon Goyette, fils de feu Joseph Goyette et de Robertine David. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 ouest, rue Notre-Dame, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de St-Constant, Co. Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERTIN (Pauline)
A Mont St-Hilaire, le 5 mars 1981, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Nazaire Guertin, outre son épouse, elle laisse dans le deuil, ses enfants: Micheline (Mme Jacques Rondeau), Gilles, époux de Mariette Ducharme, Andrée (Mme Marcel Désilets), Mireille (Mme Normand Brien). À la demande de la défunte, la dépouille mortelle sera incinérée et ne sera pas exposée, cependant un service funéraire sera chanté samedi le 7 mars, à l'église paroissiale de Mont St-Hilaire, à 2 h p.m. Direction funéraire Maurice Demers.

LACASSE (Jeanne D'Arc)
A Verdun, le 4 mars 1981, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Jeanne D'Arc Lacasse, fille de M. et Mme Georges Lacasse, décédés. Elle laisse dans le deuil sa fille Nicole (épouse de Maurice Maher). Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
7706, rue Centrale, Verdun
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacre-Coeur, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Châteauguay, Christ-Roi, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ferme de 5 h à 7 h.

GOYETTE (Yvon)
A Montréal, le 3 mars 1981, à l'âge de 56 ans, est décédé Yvon Goyette, fils de feu Joseph Goyette et de Robertine David. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 ouest, rue Notre-Dame, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de St-Constant, Co. Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERTIN (Pauline)
A Mont St-Hilaire, le 5 mars 1981, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Nazaire Guertin, outre son épouse, elle laisse dans le deuil, ses enfants: Micheline (Mme Jacques Rondeau), Gilles, époux de Mariette Ducharme, Andrée (Mme Marcel Désilets), Mireille (Mme Normand Brien). À la demande de la défunte, la dépouille mortelle sera incinérée et ne sera pas exposée, cependant un service funéraire sera chanté samedi le 7 mars, à l'église paroissiale de Mont St-Hilaire, à 2 h p.m. Direction funéraire Maurice Demers.

LACASSE (Jeanne D'Arc)
A Verdun, le 4 mars 1981, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Jeanne D'Arc Lacasse, fille de M. et Mme Georges Lacasse, décédés. Elle laisse dans le deuil sa fille Nicole (épouse de Maurice Maher). Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
7706, rue Centrale, Verdun
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacre-Coeur, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Châteauguay, Christ-Roi, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ferme de 5 h à 7 h.

DAOUST (Berthe)
A St-Jérôme, le 4 mars 1981, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Berthe Daoust, née Berthe Daoust. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Marie-Jeanne (Mme veuve Joseph Legault) Lucienne (Mme veuve René Brunet), Hectorine, Henri (époux de Gilberte Meloche), Claire (époux de Lucien Bertrand), Thérèse, René (époux de Denise Rheault), de feu Anna Daoust; ainsi que plusieurs petits-enfants et une sœur Mlle Maria Daoust. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
281, rue Bord du Lac, Pointe-Claire
pour se rendre à l'église St-Joachim, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture.

DEGUIRE (Hector)
A Montréal, le 4 mars 1981, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Hector Deguire, il laisse son épouse, ses enfants et petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant à 11 h a.m. en la chapelle des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse
de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

DION (André)
Subitement à Montréal, le 5 mars 1981, à l'âge de 50 ans, est décédé M. André Dion, fils de feu Joseph-Louis Dion et de Minerva Trudel, époux de Huguette St-Onge; père de Raymond, Robert, Daniel, Alain, Yvon et Carole. Il laisse aussi dans le deuil cinq frères, quatre sœurs, ses beaux-frères, belles-sœurs, ainsi que de nombreux neveux, nièces et amis. Les funérailles auront lieu lundi le 9 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
1922, boul. Rosemont, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans où le service sera célébré à 13 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17 h à 19 h.

FRENETTE (Corinne)
A l'Hôpital du Sacre-Coeur, le 4 mars 1981, à l'âge de 74 ans, est décédée Mlle Corinne Frenette, fille de feu Stanislas Frenette et de Marie-Louise Dumont-Frenette, sœur du Dr Edmond Frenette (époux de Marie-Paul Rochon), Sr Pauline S.F.A., Paul Dumont-Frenette (époux de Monique Chayer), Sr Madeleine, Sr M.J.M., Jean-Claude (époux de Monique Bordeleau), et Marc (époux de Cécile Lévesque). Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3503, rue Papineau, pour se rendre à l'église St-Antoine, de Padoue de Longueuil, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOYETTE (Yvon)
A Montréal, le 3 mars 1981, à l'âge de 56 ans, est décédé Yvon Goyette, fils de feu Joseph Goyette et de Robertine David. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 ouest, rue Notre-Dame, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de St-Constant, Co. Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERTIN (Pauline)
A Mont St-Hilaire, le 5 mars 1981, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Nazaire Guertin, outre son épouse, elle laisse dans le deuil, ses enfants: Micheline (Mme Jacques Rondeau), Gilles, époux de Mariette Ducharme, Andrée (Mme Marcel Désilets), Mireille (Mme Normand Brien). À la demande de la défunte, la dépouille mortelle sera incinérée et ne sera pas exposée, cependant un service funéraire sera chanté samedi le 7 mars, à l'église paroissiale de Mont St-Hilaire, à 2 h p.m. Direction funéraire Maurice Demers.

LACASSE (Jeanne D'Arc)
A Verdun, le 4 mars 1981, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Jeanne D'Arc Lacasse, fille de M. et Mme Georges Lacasse, décédés. Elle laisse dans le deuil sa fille Nicole (épouse de Maurice Maher). Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
7706, rue Centrale, Verdun
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacre-Coeur, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Châteauguay, Christ-Roi, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ferme de 5 h à 7 h.

GOYETTE (Yvon)
A Montréal, le 3 mars 1981, à l'âge de 56 ans, est décédé Yvon Goyette, fils de feu Joseph Goyette et de Robertine David. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 ouest, rue Notre-Dame, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 11 h a.m. et de là au cimetière de St-Constant, Co. Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERTIN (Pauline)
A Mont St-Hilaire, le 5 mars 1981, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Nazaire Guertin, outre son épouse, elle laisse dans le deuil, ses enfants: Micheline (Mme Jacques Rondeau), Gilles, époux de Mariette Ducharme, Andrée (Mme Marcel Désilets), Mireille (Mme Normand Brien). À la demande de la défunte, la dépouille mortelle sera incinérée et ne sera pas exposée, cependant un service funéraire sera chanté samedi le 7 mars, à l'église paroissiale de Mont St-Hilaire, à 2 h p.m. Direction funéraire Maurice Demers.

LACASSE (Jeanne D'Arc)
A Verdun, le 4 mars 1981, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Jeanne D'Arc Lacasse, fille de M. et Mme Georges Lacasse, décédés. Elle laisse dans le deuil sa fille Nicole (épouse de Maurice Maher). Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
7706, rue Centrale, Verdun
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacre-Coeur, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Châteauguay, Christ-Roi, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ferme de 5 h à 7 h.

LARIVIERE (Lionel)
A sa résidence, le mercredi le 4 mars 1981, à l'âge de 71 ans, époux de Claire Holland, beau père d'Alina, Lorna, Carol et Brian Mott; frère de Jeanette Laflamme, Clémence Gignac, Juliette Garcia, Desneiges Vigeant, Jacqueline, Noël, feu Wilfrid et feu Roger. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons funéraires
J.F. Wilson & Fils
5784 avenue Verdun
pour se rendre à l'église St-Thomas More, où le service sera célébré à 9 h 30 a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Heures de visite vendredi de 2 h à 5 h et 7 h à 9 h p.m.

LAURENCELLE (Jean)
A Montréal, le 5 mars 1981 à l'âge de 73 ans, est décédé M. Jean Laurencelle, époux d'Alvina Bernier, père de Serge, son épouse Danielle Leduc, et Robert, il laisse aussi dans le deuil ses petits-enfants Marc et Patrick, ainsi que ses sœurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 9 courant. Le convoi funéraire partira des salons
J.A. Guilbault Inc.
5359, boul. St-Michel, à 9h45 pour se rendre à l'église St-Basile, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 5 à 7 h p.m.

LAURIN (Henri-Paul)
A Montréal, le 4 mars 1981, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Henri-Paul Laurin, époux de Berthe Perrault, père de Jean Guy (époux de Jeannette Glover) de Surrey, C.B. Il laisse aussi dans le deuil une petite-fille Anne-Marie, un frère, quatre sœurs, ainsi que de nombreux neveux, nièces et amis. Les funérailles auront lieu lundi le 9 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
1120 est, rue Jean Talon, pour se rendre à l'église St-Philippe, 1420 Belanger est, où le service sera célébré à 14 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17 h à 19 h.

LEMAI (Bertha)
A Montréal, le 5 mars 1981, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Louis-Léon Lemaie, née Bertha Réginière. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Rolland, Thérèse (épouse de Léo Boivert), Roger, Noëlla (épouse de Marquis Gauthier), Mme veuve M. et cheline Lemaie, Mme veuve Marie-Blanche Lemaie; ses petits-enfants Lucie, Alain, Jocelyne, Mario, Pierrette, Sylvie et Daniel, neveux, nièces et amis. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
11813, Notre-Dame-à-Pointe-aux-Trembles, pour se rendre à l'église St-Marcel où le service sera célébré à 11h30 et de là au cimetière du Cap-de-la-Madeleine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17 h à 19 h.

LEMAI (Bertha)
A Montréal, le 5 mars 1981, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Louis-Léon Lemaie, née Bertha Réginière. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Rolland, Thérèse (épouse de Léo Boivert), Roger, Noëlla (épouse de Marquis Gauthier), Mme veuve M. et cheline Lemaie, Mme veuve Marie-Blanche Lemaie; ses petits-enfants Lucie, Alain, Jocelyne, Mario, Pierrette, Sylvie et Daniel, neveux, nièces et amis. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
11813, Notre-Dame-à-Pointe-aux-Trembles, pour se rendre à l'église St-Marcel où le service sera célébré à 11h30 et de là au cimetière du Cap-de-la-Madeleine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17 h à 19 h.

LEMAI (Bertha)
A Montréal, le 5 mars 1981, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Louis-Léon Lemaie, née Bertha Réginière. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Rolland, Thérèse (épouse de Léo Boivert), Roger, Noëlla (épouse de Marquis Gauthier), Mme veuve M. et cheline Lemaie, Mme veuve Marie-Blanche Lemaie; ses petits-enfants Lucie, Alain, Jocelyne, Mario, Pierrette, Sylvie et Daniel, neveux, nièces et amis. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
11813, Notre-Dame-à-Pointe-aux-Trembles, pour se rendre à l'église St-Marcel où le service sera célébré à 11h30 et de là au cimetière du Cap-de-la-Madeleine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17 h à 19 h.

LEMAI (Bertha)
A Montréal, le 5 mars 1981, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Louis-Léon Lemaie, née Bertha Réginière. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Rolland, Thérèse (épouse de Léo Boivert), Roger, Noëlla (épouse de Marquis Gauthier), Mme veuve M. et cheline Lemaie, Mme veuve Marie-Blanche Lemaie; ses petits-enfants Lucie, Alain, Jocelyne, Mario, Pierrette, Sylvie et Daniel, neveux, nièces et amis. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
11813, Notre-Dame-à-Pointe-aux-Trembles, pour se rendre à l'église St-Marcel où le service sera célébré à 11h30 et de là au cimetière du Cap-de-la-Madeleine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17 h à 19 h.

LEMAI (Bertha)
A Montréal, le 5 mars 1981, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Louis-Léon Lemaie, née Bertha Réginière. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Rolland, Thérèse (épouse de Léo Boivert), Roger, Noëlla (épouse de Marquis Gauthier), Mme veuve M. et cheline Lemaie, Mme veuve Marie-Blanche Lemaie; ses petits-enfants Lucie, Alain, Jocelyne, Mario, Pierrette, Sylvie et Daniel, neveux, nièces et amis. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
11813, Notre-Dame-à-Pointe-aux-Trembles, pour se rendre à l'église St-Marcel où le service sera célébré à 11h30 et de là au cimetière du Cap-de-la-Madeleine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17 h à 19 h.

LEMAI (Bertha)
A Montréal, le 5 mars 1981, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Louis-Léon Lemaie, née Bertha Réginière. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Rolland, Thérèse (épouse de Léo Boivert), Roger, Noëlla (épouse de Marquis Gauthier), Mme veuve M. et cheline Lemaie, Mme veuve Marie-Blanche Lemaie; ses petits-enfants Lucie, Alain, Jocelyne, Mario, Pierrette, Sylvie et Daniel, neveux, nièces et amis. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
11813, Notre-Dame-à-Pointe-aux-Trembles, pour se rendre à l'église St-Marcel où le service sera célébré à 11h30 et de là au cimetière du Cap-de-la-Madeleine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17 h à 19 h.

LEMAI (Bertha)
A Montréal, le 5 mars 1981, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Louis-Léon Lemaie, née Bertha Réginière. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Rolland, Thérèse (épouse de Léo Boivert), Roger, Noëlla (épouse de Marquis Gauthier), Mme veuve M. et cheline Lemaie, Mme veuve Marie-Blanche Lemaie; ses petits-enfants Lucie, Alain, Jocelyne, Mario, Pierrette, Sylvie et Daniel, neveux, nièces et amis. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
11813, Notre-Dame-à-Pointe-aux-Trembles, pour se rendre à l'église St-Marcel où le service sera célébré à 11h30 et de là au cimetière du Cap-de-la-Madeleine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17 h à 19 h.

LEMAI (Bertha)
A Montréal, le 5 mars 1981, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Louis-Léon Lemaie, née Bertha Réginière. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Rolland, Thérèse (épouse de Léo Boivert), Roger, Noëlla (épouse de Marquis Gauthier), Mme veuve M. et cheline Lemaie, Mme veuve Marie-Blanche Lemaie; ses petits-enfants Lucie, Alain, Jocelyne, Mario, Pierrette, Sylvie et Daniel, neveux, nièces et amis. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant. Le convoi funéraire partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
11813, Notre-Dame-à-Pointe-aux-Trembles, pour se rendre à l'église St-Marcel où le service sera célébré à 11h30 et de là au cimetière du Cap-de-la-Madeleine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 17 h à 19 h.

MARTINEAU (Hélène)
A St-Jérôme, le 5 mars 1981, à l'âge de 80 ans, est décédée Mlle Hélène Martineau, fille de feu Médéric Martineau et de feu Eva Beaud

A quoi tu penses
quand tu fais l'♥♥♥
Bientôt THEATRE ARLEQUIN

CFGL
FM
105,7


LE POINT
avec
Pierre Nadeau
du lundi
au
vendredi
entre
16.00h et 18.00h



Les Apôtres protestent

Une quinzaine de membres de la secte des Apôtres de l'Amour Infini ont défilé hier après-midi devant le palais de justice de Montréal, angle Saint-Laurent et Saint-Antoine, afin de protester contre l'emprisonnement de leur supérieur le Père Jean-Grégoire - de - la - Trinité, de son vrai nom Gaston Tremblay qui, selon eux, a été condamné pour un crime qu'il n'a pas commis.

Rappelons que le Père Jean - Grégoire - de-la-Trinité purge présentement une peine de deux ans de prison pour avoir été trouvé coupable d'avoir séquestré deux enfants d'un ancien membre de la secte religieuse dont le monastère est situé à Saint-Jovite.

LES NORMES MINIMALES DE TRAVAIL

Les travailleurs ethniques sont insatisfaits

rois, samedi pour discuter de ces problèmes, constatent certaines lacunes de cette législation, dont le fait qu'elle a permis la signature de conventions collectives ou de décrets de convention collective qui contiennent des conditions de travail inférieures.

Les travailleurs et travailleuses du vêtement (confection pour dames et hommes), couverts par la loi des décrets de convention collective, sont cités comme exemple. Selon l'ATG et l'UTIQ ces travailleurs, dans leur décret de juillet 80, n'ont pas le droit de préavis en cas de congédiement pour manque de travail prévu par la loi. Ils ne peuvent réclamer que le salaire minimum

prévu dans le décret au lieu du salaire réel et ils n'ont pas de protection en cas de faillite de l'usine. D'ailleurs, l'article relatif aux faillites dans la loi 126 n'est toujours pas en vigueur et les travailleurs immigrants réclament qu'il entre en vigueur immédiatement.

Les deux organismes notent que les préavis sont facilement contournés puisque l'employeur n'a pas à en donner lorsqu'il s'agit de mises à pied temporaires. Il rappelle l'employé dans les six mois et le congédie le lendemain.

L'ATG soutient que la majorité des

300,000 travailleurs régis par cette loi sont de différentes ethnies et pourtant la diffusion de l'information sur leurs droits se fait principalement en français. Les inspecteurs, dont le nombre est insuffisant, ne sont pas multilingues. Par conséquent, très peu de travailleurs portent plaintes devant la Commission à cause d'un manque d'information, une rareté de personnel multilingue et les longs délais pour en arriver à un règlement. Les employeurs, de dire ces deux groupes, sont conscients de cette situation et ils en profitent.

SHIATSU

Atelier pour
réduire le stress.
Les 14 et 15 mars
(10h à 17h)
avec M. Edward
Fanaberia, b.a.-SSC
Thérapeute psychophysique.
Pour renseignements et brochure:
483-1319
Centre des Arts de la Santé
fondé en 1976
2105, av. Grey (angle Sherbrooke)

4 SEASONS
MOTOR INN

5801 North Ocean Blvd
Myrtle Beach,
S.C. 29577
Tél.: (803) 449-6441

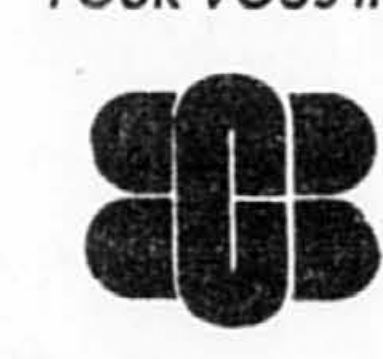
Argent canadien
accepté au pair pour
accommodations
seulement —
jusqu'au 10 avril

ERRATUM

- LA SECRÉTAIRE DE DIRECTION ET LA GESTION EFFICACE
AURAIT DÛ SE LIRE
LES 29 et 30 avril 1981 (230\$)
- LA CORRESPONDANCE COMMERCIALE IMPECCABLE
LES 20 et 21 mai 1981 (230\$)

CES SÉMINAIRES ONT LIEU À L'HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL
1455, rue Peel, Montréal

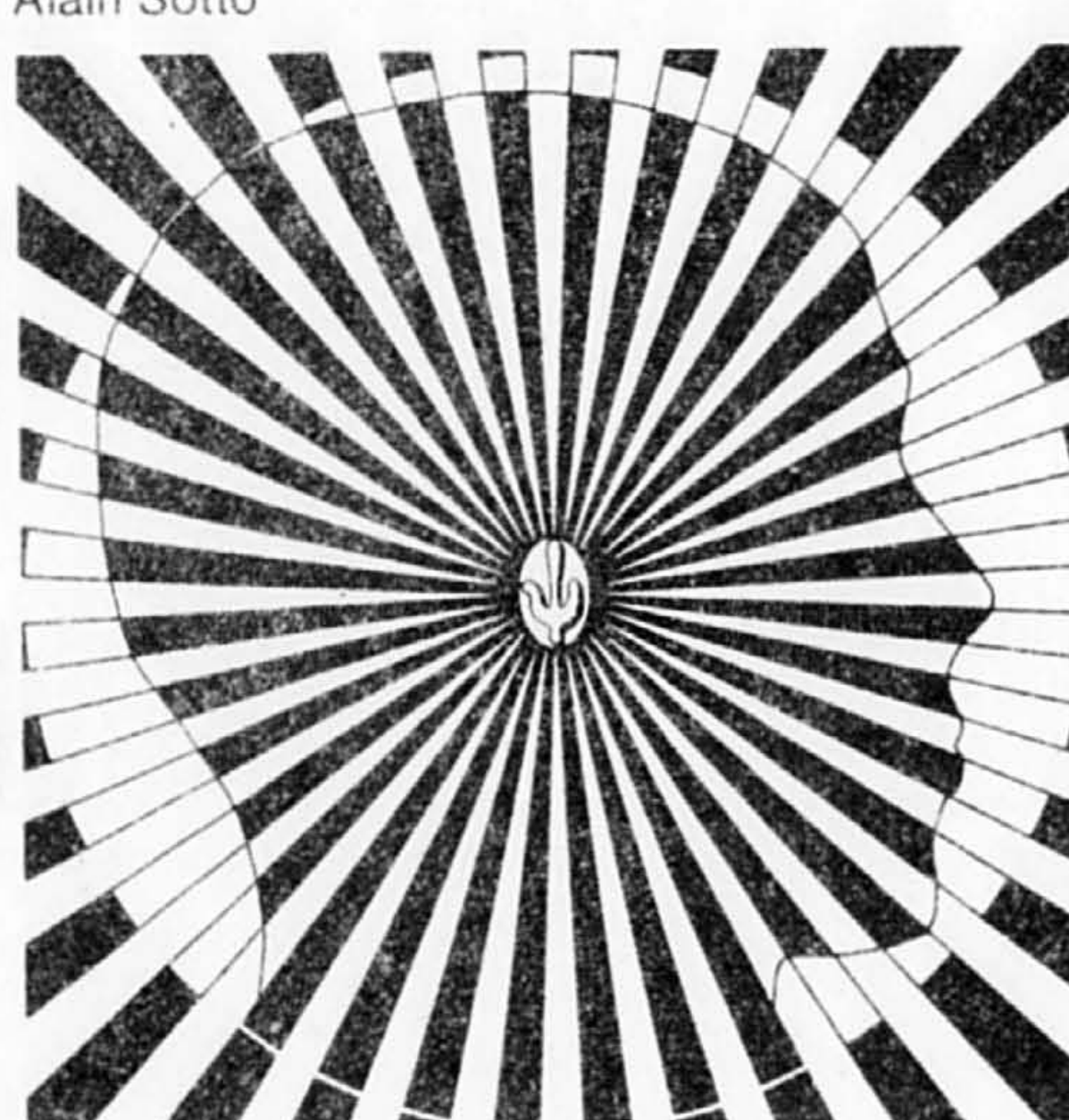
POUR VOUS INSCRIRE, COMPOSEZ 332-3000 poste 316



Collège de Bois-de-Boulogne
10555, avenue Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec)
H4N 1L3

Initiation à la parapsychologie

par
Alain Sotto



LEÇON 10

Qu'est-ce qu'un sensitif ? (suite)

Le voyage de l'âme

C'est en recherchant une personne disparue que Raymond Réant découvrit le « voyage hors du corps ». À la fin de sa voyance, lorsque la scène qu'il était en train de vivre s'effaçait, il fut stupéfait de se percevoir debout, « à côté » de son corps, assis à sa table de travail.

Il décida alors de s'exercer au dédoublement. Dans les premiers temps, il remarqua que le phénomène débutait par les mêmes signes, c'est-à-dire une accélération anormale des battements cardiaques ainsi qu'une impression extrêmement pénible de mort imminente. Un jour, une sensation de chute déclencha le phénomène :

« Je me sentis sortir de mon corps, avec un bruissement semblable à celui que produisent deux étoffes frottées l'une contre l'autre. J'eus l'impression de me diriger vers un point lumineux qui grandissait, ainsi qu'en sortant d'un tunnel sombre. J'éprouvai tout à coup une sorte de décompression, puis un sentiment d'ineffable légèreté. Je me trouvais, à cet instant, en contact avec le plafond qui ne m'opposait aucune résistance, comme s'il n'était qu'un gaz. Un fin conduit lumineux me reliait à mon corps physique. Il était là, étendu sur le lit. Les yeux ouverts, fixes, exprimaient une certaine inquiétude. Je fus saisi de terreur et me superposai à mon corps, qui m'absorba aussitôt. »

Ayant réussi plusieurs tentatives, Réant décida de « sortir » afin d'apparaître à un de ses oncles qui habitait à quelques kilomètres de chez lui. Il tenta l'expérience deux ou trois fois par jour, et cela pendant une semaine. Il reçut alors la visite de cet oncle et celui-ci lui déclara qu'il était observé depuis plusieurs jours, sept exactement, et qu'il était persuadé que c'était lui, son neveu, qui l'épiait ainsi.

Quelque temps plus tard, il réalisa une expérience particulièrement remarquable qui le fit connaître dans les milieux scientifiques. Une équipe de cinq personnes prépara cette tentative de « voyage au sein de la matière ». La première personne choisit dans son laboratoire cinq tubes contenant des produits chimiques. La deuxième, un enfant, les numérotait au hasard, en jetant un dé. Une troisième personne les mit dans d'autres tubes métalliques pour faire écran. Une quatrième leur donna des lettres de A à E. Finalement les tubes furent scellés avec une résine spéciale de manière à pouvoir suivre les traces si jamais ils étaient décachetés. Précisons qu'aucune personne ne possédait une information complète de l'expérience. En effet, il était important de créer un véritable labyrinthe sensoriel afin que Réant ne puisse obtenir ses résultats par télépathie. Au bout d'une semaine, Réant remit son travail aux expérimentateurs qui ouvrirent l'enveloppe contenant le protocole de l'expérience. À leur étonnement, les résultats étaient corrects. Non seulement, il avait bien vu la forme de la poudre ou du liquide, mais en plus il avait décrit la forme des cristaux, la structure électronique et le nombre d'électrons de chaque élément.

Au cours de cette expérience, Réant sentit après extériorisation, son corps se contracter à tel point qu'il se retrouva au niveau du noyau atomique autour duquel tournaient les électrons. C'est ainsi qu'il put compter leur nombre et établir, par là même, avec exactitude, la formule de chaque produit enfermé dans les tubes.

Cependant l'expérience avait été très pénible et Raymond Réant resta plusieurs jours dans un état de prostration accompagné de troubles de la vision. C'était très déprimant. Avec la compression de mon double, j'avais l'impression que mes particules frottaient les unes contre les autres; il me semblait que j'allais éclater. »

Cette expérience paraissait invraisemblable si elle n'avait été contrôlée par des chercheurs compétents. Il est certain que Réant a la possibilité d'obtenir des informations ou de percevoir des images au-delà de nos catégories habituelles de temps et d'espace. Néanmoins, il est très difficile de comprendre la nature de ce phénomène et d'imaginer comment ses sens peuvent se projeter en dehors de son corps. Celui qui n'a pas vécu ce type d'expérience a du mal à admettre la réalité de cette étonnante faculté.

Existe-t-il une personnalité PSI ?

Le développement affectif d'un sujet doué pourrait-il être à l'origine des perceptions extra-sensorielles ? Pour tenter de le savoir, j'ai fait subir à Réant deux tests psychologiques, le Rorschach et le T.A.T. Les résultats n'ont indiqué aucun dérèglement mental : ni délire, ni débilite, ni propension à l'hallucination. Le sensitif n'est pas un « anormal ».

Cependant, une notion intéressante a été dégagée : celle de la participation affective liée à un certain degré d'angoisse. Le psychologue, qui a fait passer les tests à Réant, a déclaré au cours de son rapport : « Bien qu'il tente de se préserver de tout drame, le sujet est très certainement angoissé et se sent intimement concerné par le malheur des autres. »

Lorsque Réant se trouve en face d'un patient et qu'il atteint le niveau de sensibilité psi, la vie et la réalité de cette personne deviennent aussitôt son propre vécu. Il y a là un étrange processus de participation, de fusion affective qui semble être le fait d'une sensibilité sans barrière, sans les limites habituelles existant dans toute relation humaine. Mais si le sensitif peut ressentir profondément le vécu d'autrui et le rendre sien, cela ne va pas sans un certain danger. Cette soudaine perte d'identité, vécue au cours des phénomènes, représente une menace réelle pour son équilibre psychologique.

Lors du 2^e congrès de la Parapsychological Association à Fribourg, le professeur Bender déclarait à ce sujet : « L'une de nos plus profondes certitudes, et nous en avons bien peu en parapsychologie, c'est que les phénomènes psi se déroulent dans un champ affectif. Là où il se manifeste, il peut conduire à des percées de l'espace et du temps. Ceci est valable tant pour les perceptions extra-sensorielles que pour les phénomènes spontanés. Tous ont un rapport avec l'affectivité et surtout avec la peur. »

Nous savons aussi que le sensitif a besoin d'un climat positif pour produire ses phénomènes. Il a été maintes fois constaté que la présence de personnes hostiles ou réticentes dans l'assistance empêchait l'émergence du psi. Tout se passe comme si le sensitif utilisait une énergie positive lui permettant d'être en résonance, en harmonie avec les gens qui l'environnent. Le moindre barrage ou obstacle bloque les facultés psi.

Ainsi l'on comprend mieux la fragilité du sensitif qui, au cours de son enfance a dû affronter la crainte et la méfiance de son environnement immédiat (surtout celles de ses parents) à chaque fois qu'il décrivait une perception ou une sensation hors des normes communes. Devant cette hostilité, beaucoup de sensitifs ont mis en sommeil leurs facultés, pendant des années.

Cela aurait pu se passer de même pour Raymond Réant qui dut affronter, alors qu'il était enfant, les interdictions de sa mère voyant dans ces manifestations « l'action du Mal ». Ce fut sans doute la présence et la protection de sa grand-mère, elle-même médium, qui non seulement évita le reflux des phénomènes, mais en favorisa leur développement. Cependant, cet affrontement a marqué durablement le développement psychologique de Réant qui ne pourra jamais se sentir un homme semblable aux autres. Il est à noter que ce trait psychologique apparaît chez tous les sensitifs qui ont été étudiés.



Quarante-et-un sensitifs testés

Une importante étude psychologique a été effectuée par le professeur Tenhaeff de l'université d'Utrecht (Pays-Bas) sur 41 sensitifs (23 hommes et 18 femmes) dont l'âge variait de 33 à 68 ans. Parmi les données recueillies au cours de cette enquête, voici les plus significatives, celles qui permettent de révéler le terrain sur lequel vont s'exprimer ou se développer les facultés extra-sensorielles :

- Pour la majorité des sensitifs, les facultés psi se sont manifestées au cours de leurs dix premières années.

- La personnalité du sujet psi tend à fusionner avec les personnes ou les objets qui constituent son environnement. « J'éprouve la sensation, raconte l'un d'eux, que la personne consultante (présente ou non) entre en moi et j'observe alors les mêmes choses qu'elle. Je pense et sens comme elle. Parfois j'ai l'impression que c'est moi qui entre en elle. »
 - Sa personnalité est proche de l'enfant. Mais n'est-ce pas là une des caractéristiques des phénomènes paranormaux qui ne connaissent pas de cloisonnement entre les différents plans de conscience ? Nos personnalités « adaptées » restent, elles, compartimentées dans un champ de conscience individuel. Disons que les deux situations sont extrêmes et cela explique peut-être l'énorme difficulté que nous avons à comprendre les sujets doués de facultés paranormales.
 - Le sensitif s'est généralement développé dans un milieu inquiet, voire hostile. Les parents ont souvent assimilé les facultés de leur enfant à des troubles pathologiques.
 - Dans le cas où un membre de la famille possédait des facultés, la tolérance a été plus grande et l'enfant ne s'est pas senti autant isolé. C'est ainsi que l'on peut comprendre une certaine « transmission du don ».
 - Certains sensitifs considèrent leurs dons comme une faculté en évolution. Cette tendance n'est pas étrangère au fait que beaucoup attribuent à leurs pouvoirs paranormaux une origine irrationnelle, voire divine.
 - La majorité des sensitifs se sentent médiocrement adaptés au milieu dans lequel ils vivent. Beaucoup souffrent de dépression et d'isolement. Ils affirment que ce que l'on attend d'eux est humiliant et ils sont las d'avoir à jouer continuellement un rôle défensif et de devoir perpétuellement convaincre les autres de leur faculté. Certains ont peur de parler de leurs phénomènes, craignant d'être pris pour des déliants.
 - La plupart des sujets testés au cours de cette étude éprouvent des difficultés à exprimer « comment » ils voient et entendent dans les situations extra-sensorielles. Les images qui leur apparaissent ne sont pas statiques mais dynamiques, aussi nettes et colorées que dans la réalité. Certains parlent de films qui défilent à grande vitesse devant leurs yeux et dont ils ne conservent que de rares clichés.
- Si les grandes tendances de la personnalité psi nous éclairent sur une possible genèse des facultés paranormales, il faut bien avouer que l'énigme reste entière. C'est peut-être dans une approche plus profonde du fonctionnement de l'inconscient et de ses insaisissables mécanismes que s'esquisse un vaste champ de recherches et de découvertes dont nous n'avons exploré encore que d'infimes parcelles.

La prochaine leçon :
La psychokinésie

Cours présenté par le
collège marie-victorin
en collaboration avec le journal
la presse

SCRUTIN DANS
LA CONSTRUCTION

La FTQ est
certaine de
la victoire

■ Quoi qu'il arrive au cours des prochains jours, la FTQ-Construction est dorénavant certaine de la victoire dans la guerre d'affiliation qui l'oppose actuellement au Building Trades Council US dans les différents corps de métier de la construction.

par LISA BINSSE

«On est maintenant assuré d'une victoire indépendamment des résultats à venir», déclarait hier le nouveau directeur de la FTQ-Construction, M. Jean-Paul Rivard. D'ores et déjà, la centrale sait qu'à la fin du scrutin elle représentera au moins 52,694 des 73,000 travailleurs impliqués.

Si la FTQ obtient la faveur du local 144 des plombiers qui doit voter samedi, le dernier jour du scrutin, elle représentera alors 59,412 ouvriers, ou 81,3 p. cent des travailleurs concernés par ce scrutin.

D'ailleurs, M. Rivard s'est fait un plaisir évident d'annoncer la victoire de sa centrale au sein des membres du local 614 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, «un vote auquel on ne s'attendait pas». Ces derniers ont voté en faveur de la FTQ dans une proportion de 97 p. cent, contrairement aux directives de leurs dirigeants internationaux à Washington et plus particulièrement Ken Rose, le vice-président international canadien, «un ennemi acharné de la FTQ-construction».

Par contre, 91,7 des membres de l'Association internationale des travailleurs du métal en feuilles ont décidé de demeurer au sein de leur organisme international. Le gérant d'affaires de l'association, M. Raymond Boucher, s'est dit très fier de ce résultat tout en ajoutant que la FTQ-construction ne représentera aucun ouvrier chez les ferblantiers et couvreurs de la construction.

RÉFORME DE L'ÉDUCATION

C'est au tour
des maîtres

■ Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a dit souhaiter, hier, que la formation des maîtres tienne davantage compte, à l'avenir, de l'aspect pédagogique du travail des enseignants de même que des compétences pratiques dont ils pourraient avoir besoin.

Prenant la parole à l'Université du Québec à Montréal, M. Laurin a déclaré qu'il entend modifier le règlement numéro quatre qui définit les exigences de la formation et les conditions de certification des enseignants, notamment en remettant en marche le comité de la formation des maîtres dont il veut toutefois modifier la composition.

Québec veut affirmer le caractère professionnel de la formation des professeurs, par exemple en impliquant davantage les écoles qui reçoivent des stagiaires. Le ministre souhaite enfin relancer les programmes de deuxième et troisième cycles en recherche et en didactique.

Cette volonté s'inscrit dans le cadre d'un énoncé de politique encore dénué, toutefois, de propositions concrètes. Elle suit la promulgation des nouveaux régimes pédagogiques du primaire et du secondaire, et vient en conjonction avec la réforme du collégial qui suit son cours.

Mitchell peut
en appeler
après 12 ans

■ Le juge Claude Bisson, de la Cour d'appel du Québec, vient d'accorder à Percy Wayne Mitchell un délai de 12 ans (à partir de 1969) pour lui permettre d'en appeler d'une condamnation de deux ans d'emprisonnement infligée le 29 mai 1969, par le juge Marcel Gaboury, des sessions de la paix.

GEORGES LAMON

Il semble bien qu'il s'agisse là du plus long délai jamais accordé au Canada par une cour d'appel pour interjeter appel d'une condamnation. Ordinairement, le délai permis n'excède pas 30 jours.

Rappelons qu'en avril 69, Mitchell avait admis, en dehors de la présence d'un avocat, sa culpabilité à une accusation de fraude de \$45.11, commise aux dépens d'un magasin à rayons Steinberg.

En 1970, le juge Gérard Laganière, se fondant sur cette dernière condamnation de deux ans dont avait écopé alors Mitchell l'avait reconnu comme «repris de justice» et condamné à la détention préventive, soit l'emprisonnement à vie.

Par la suite, Mitchell avait entrepris une pléiade de recours en appel pour faire effacer cette condamnation de «repris de justice», mais sans succès.

Me Philip Schneider, avocat de Mitchell, en présentant la demande d'en appeler pour son client de sa condamnation à deux ans, qui fut à l'origine de son autre condamnation comme «reprise de justice», s'appuie sur deux points, à son avis fondamentaux. Le premier soutient que Mitchell n'a pu avoir les services d'un avocat pour le représenter en 1969, et le second que l'acte d'accusation porté contre lui n'était ni daté ni signé par le substitut du ministère public.

Le juge Bisson, en autorisant Mitchell à interjeter appel, tout en créant par là «un précédent», a d'ailleurs précisé à l'appui de sa décision que «les droits du citoyen primaient sur l'administration consistante de la Justice».

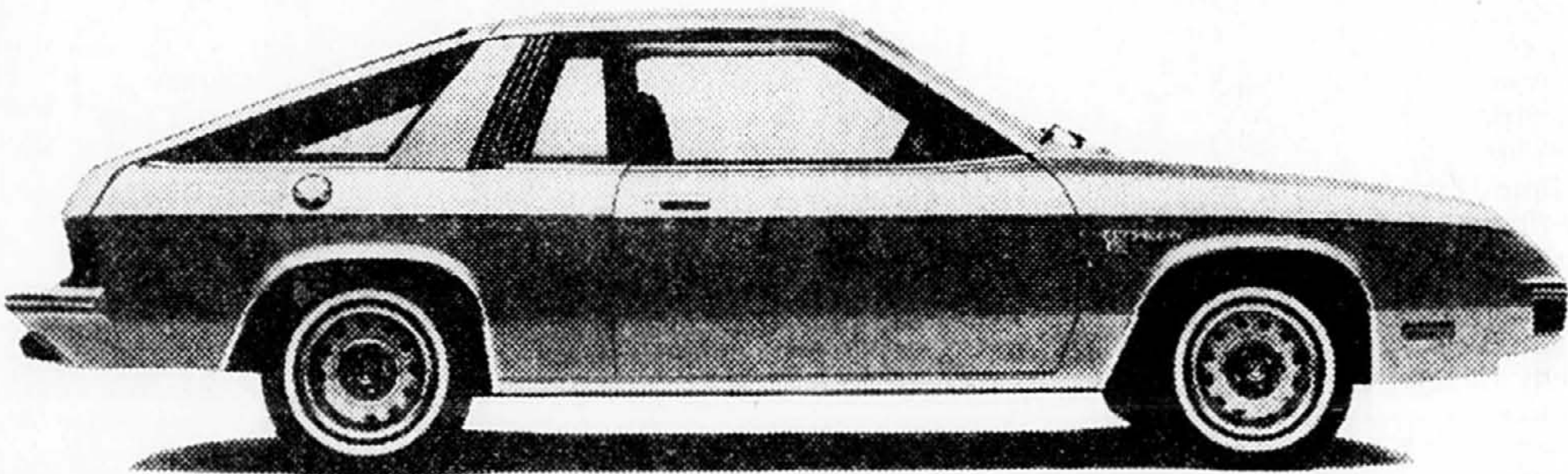
GAGNEZ! AVEC LES ÉCONOMES
DE DODGE ET PLYMOUTH,
LES NORD-AMÉRICAINES
5 PASSAGERS LES PLUS
AVARES D'ESSENCE

SEULEMENT

5993\$

Dodge 024/ Plymouth TC3 Économe

coupé sport 3 portes à traction avant



51 MI/*
GAL

COTE ROUTIÈRE
5,5L/(100 km)

40 MI/*
GAL

COTE COMBINÉE
(URBAINE/ROUTIÈRE)
7,1L/(100 km)

C'EST LE MOMENT PROPICE POUR FAIRE DE VRAIES BONNES AFFAIRES SUR TOUS
LES MODÈLES À TRACTION AVANT DODGE ET PLYMOUTH REMARQUABLEMENT ÉCONOMES.

La famille 6 passagers qui affiche la meilleure cote de consommation en Amérique du Nord! 50 MI/GAL* COTE ROUTIÈRE 5,6L/(100 km) 36 MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière) 7,8L/(100 km) Famille Custom Dodge Aries K/Plymouth Reliant K 7859\$ Équipement standard: moteur transversal 4 cylindres de 2,2L à arbre à comes en tête, système électronique d'avance à l'allumage, direction à pignon et crémaillère, servofreins à disque à l'avant et à tambour à l'arrière, essuie-glace escamotables, radio AM (peut être omise contre crédit), 69,2 pi³ d'espace de chargement avec banquette arrière rabattable, banquettes "custom" recouvertes de vinyle, ceintures de sécurité de luxe, de couleur assortie, tableau de bord avec applique similibois, pneus radiaux, moulures d'encadrement de portes et de ceinture de caisse, phares à lode, montre de bord digitale, volant de luxe. <table><tr><th></th><th>MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)</th><th>Nbre de passagers</th><th>Type de traction</th><th>Prix de base**</th></tr><tr><td>Famille Custom Dodge Aries K/Plymouth Reliant K</td><td>36 7,8L/(100 km)</td><td>6</td><td>Avant</td><td>7 859\$</td></tr><tr><td>Famille Oldsmobile Cutlass</td><td>29 9,8L/(100 km)</td><td>6</td><td>Arrière</td><td>9 022\$</td></tr><tr><td>Famille Chevrolet Malibu</td><td>28 10 L/(100 km)</td><td>6</td><td>Arrière</td><td>8 632\$</td></tr><tr><td>Famille Pontiac Le Mans</td><td>29 9,8L/(100 km)</td><td>6</td><td>Arrière</td><td>8 742\$</td></tr></table>		MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)	Nbre de passagers	Type de traction	Prix de base**	Famille Custom Dodge Aries K/Plymouth Reliant K	36 7,8L/(100 km)	6	Avant	7 859\$	Famille Oldsmobile Cutlass	29 9,8L/(100 km)	6	Arrière	9 022\$	Famille Chevrolet Malibu	28 10 L/(100 km)	6	Arrière	8 632\$	Famille Pontiac Le Mans	29 9,8L/(100 km)	6	Arrière	8 742\$	Les coupés 2 portes 6 passagers qui affichent la meilleure cote de consommation en Amérique du Nord. 51 MI/GAL* COTE ROUTIÈRE 5,5L/(100 km) 38 MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière) 7,5L/(100 km) Coupe 2 Portes Dodge Aries K/Plymouth Reliant K 6877\$ Équipement standard: moteur transversal 4 cylindres de 2,2L à arbre à comes en tête, système électronique d'avance à l'allumage, direction à pignon et crémaillère, freins à disque à l'avant et à tambour à l'arrière, boîte-pont manuelle à 4 vitesses et surmultiplicateur, large moulure de pourtour en vinyle, de couleur assortie, essuie-glace escamotables, banquettes "custom" recouvertes de vinyle, ceintures de sécurité de luxe, de couleur assortie, moquette de couleur assortie, pneus radiaux, volant de luxe, tableau de bord avec applique similibois. <table><tr><th></th><th>MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)</th><th>Nbre de passagers</th><th>Type de traction</th><th>Prix de base**</th></tr><tr><td>Coupe 2 portes Dodge Aries K/Plymouth Reliant K</td><td>38 7,5L/(100 km)</td><td>6</td><td>Avant</td><td>6 877\$</td></tr><tr><td>Chevrolet Citation Hatchback</td><td>36 7,8L/(100 km)</td><td>5</td><td>Avant</td><td>7 311\$</td></tr><tr><td>Oldsmobile Omega 2 portes</td><td>36 7,8L/(100 km)</td><td>5</td><td>Avant</td><td>7 391\$</td></tr><tr><td>Buick Skylark 2 portes</td><td>36 7,8L/(100 km)</td><td>5</td><td>Avant</td><td>7 470\$</td></tr><tr><td>Ford Fairmont 2 portes</td><td>35 8,1L/(100 km)</td><td>5</td><td>Arrière</td><td>7 083\$</td></tr><tr><td>Ford Granada 2 portes</td><td>35 8,1L/(100 km)</td><td>5</td><td>Arrière</td><td>7 810\$</td></tr></table>		MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)	Nbre de passagers	Type de traction	Prix de base**	Coupe 2 portes Dodge Aries K/Plymouth Reliant K	38 7,5L/(100 km)	6	Avant	6 877\$	Chevrolet Citation Hatchback	36 7,8L/(100 km)	5	Avant	7 311\$	Oldsmobile Omega 2 portes	36 7,8L/(100 km)	5	Avant	7 391\$	Buick Skylark 2 portes	36 7,8L/(100 km)	5	Avant	7 470\$	Ford Fairmont 2 portes	35 8,1L/(100 km)	5	Arrière	7 083\$	Ford Granada 2 portes	35 8,1L/(100 km)	5	Arrière	7 810\$	Le coupé sport 5 passagers à traction avant qui affiche la meilleure cote de consommation en Amérique du Nord. 51 MI/GAL* COTE ROUTIÈRE 5,5L/(100 km) 40 MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière) 7,1L/(100 km) Dodge 024/Plymouth TC3 Économe 5993\$ Équipement standard: moteur 4 cylindres de 1,7L à arbre à comes en tête, système électronique d'avance à l'allumage, direction à pignon et crémaillère, freins à disque à l'avant et à tambour à l'arrière, boîte-pont manuelle à 4 vitesses et surmultiplicateur, pneus radiaux, siège arrière rabattable, sièges baquets "custom". <table><tr><th></th><th>MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)</th><th>Nbre de passagers</th><th>Type de traction</th><th>Prix de base**</th></tr><tr><td>Dodge 024/ Plymouth TC3 Économe</td><td>40 7,1L/(100 km)</td><td>5</td><td>Avant</td><td>5 993\$</td></tr><tr><td>Honda Prelude</td><td>39 7,3L/(100 km)</td><td>4</td><td>Avant</td><td>8 695\$</td></tr><tr><td>Hatchback Datsun 200SX</td><td>39 7,2L/(100 km)</td><td>4</td><td>Arrière</td><td>8 781\$</td></tr><tr><td>Hatchback Ford Mustang</td><td>35 8,1L/(100 km)</td><td>4</td><td>Arrière</td><td>7 496\$</td></tr><tr><td>Toyota Celica GT Liftback</td><td>36 7,8L/(100 km)</td><td>4</td><td>Arrière</td><td>9 138\$</td></tr><tr><td>Hatchback VW Scirocco</td><td>39 7,2L/(100 km)</td><td>4</td><td>Avant</td><td>10 745\$</td></tr></table>		MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)	Nbre de passagers	Type de traction	Prix de base**	Dodge 024/ Plymouth TC3 Économe	40 7,1L/(100 km)	5	Avant	5 993\$	Honda Prelude	39 7,3L/(100 km)	4	Avant	8 695\$	Hatchback Datsun 200SX	39 7,2L/(100 km)	4	Arrière	8 781\$	Hatchback Ford Mustang	35 8,1L/(100 km)	4	Arrière	7 496\$	Toyota Celica GT Liftback	36 7,8L/(100 km)	4	Arrière	9 138\$	Hatchback VW Scirocco	39 7,2L/(100 km)	4	Avant	10 745\$	La meilleure cote de consommation routière de toutes les voitures 5 passagers nord-américaines. 51 MI/GAL* COTE ROUTIÈRE 5,5L/(100 km) 40 MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière) 7,1L/(100 km) Dodge Omni/Plymouth Horizon Économe 5993\$ Équipement standard: moteur 4 cylindres de 1,7L à arbre à comes en tête, système électronique d'avance à l'allumage, direction à pignon et crémaillère, freins à disque à l'avant et à tambour à l'arrière, boîte-pont manuelle à 4 vitesses et surmultiplicateur, pneus radiaux, levier multi-fonctions à la colonne de direction, siège arrière rabattable, hayon pratique, sièges baquets entièrement recouverts de vinyle, moquette de couleur assortie, sièges baquets "custom". <table><tr><th></th><th>MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)</th><th>Nbre de passagers</th><th>Type de traction</th><th>Prix de base**</th></tr><tr><td>Dodge Omni/ Plymouth Horizon Économe</td><td>40 7,1L/(100 km)</td><td>5</td><td>Avant</td><td>5 993\$</td></tr><tr><td>Ford Escort L 5 portes</td><td>39 7,2L/(100 km)</td><td>4</td><td>Avant</td><td>6 788\$</td></tr><tr><td>VW Rabbit L 4 portes</td><td>40 7,0L/(100 km)</td><td>4</td><td>Avant</td><td>6 705\$</td></tr><tr><td>Datsun 510 4 portes</td><td>39 7,3L/(100 km)</td><td>4</td><td>Arrière</td><td>7 481\$</td></tr><tr><td>Sedan Corolla Deluxe</td><td>39 7,2L/(100 km)</td><td>5</td><td>Arrière</td><td>6 748\$</td></tr><tr><td>Chevrolet Chevette 4 portes</td><td>40 7,1L/(100 km)</td><td>4</td><td>Arrière</td><td>6 138\$</td></tr></table>		MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)	Nbre de passagers	Type de traction	Prix de base**	Dodge Omni/ Plymouth Horizon Économe	40 7,1L/(100 km)	5	Avant	5 993\$	Ford Escort L 5 portes	39 7,2L/(100 km)	4	Avant	6 788\$	VW Rabbit L 4 portes	40 7,0L/(100 km)	4	Avant	6 705\$	Datsun 510 4 portes	39 7,3L/(100 km)	4	Arrière	7 481\$	Sedan Corolla Deluxe	39 7,2L/(100 km)	5	Arrière	6 748\$	Chevrolet Chevette 4 portes	40 7,1L/(100 km)	4	Arrière	6 138\$	La voiture 5 passagers qui affiche la meilleure cote de consommation en Amérique du Nord. 54 MI/GAL* COTE ROUTIÈRE 5,2L/(100 km) 45 MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière) 6,3L/(100 km) Hatchback Dodge Colt/Plymouth Colt 5876\$ Équipement standard: moteur de 1,4L à arbre à comes en tête et à chambres de combustion hémisphériques, direction à pignon et crémaillère, servofreins à disque à l'avant, boîte-pont manuelle à 4 vitesses, pneus radiaux, ceintures d'acier, compteur kilométrique et jauge à température et essence, sièges baquets inclinables, siège arrière rabattable, dégivreur électrique de lunette, butoirs de pare-chocs avant et arrière. <table><tr><th></th><th>MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)</th><th>Nbre de passagers</th><th>Type de Traction</th><th>Prix de base**</th></tr><tr><td>Hatchback Dodge Colt/ Plymouth Colt</td><td>45 6,3L/(100 km)</td><td>5</td><td>Avant</td><td>5 876\$</td></tr><tr><td>Ford Escort 3 portes</td><td>42 6,7L/(100 km)</td><td>4</td><td>Avant</td><td>5 990\$</td></tr><tr><td>Toyota Tercel Liftback</td><td>45 6,3L/(100 km)</td><td>5</td><td>Avant</td><td>5 908\$</td></tr><tr><td>Datsun 310 2 portes</td><td>40 7,1L/(100 km)</td><td>4</td><td>Avant</td><td>6 131\$</td></tr><tr><td>Honda Accord</td><td>39 7,2L/(100 km)</td><td>4</td><td>Avant</td><td>7 745\$</td></tr><tr><td>Chevrolet Chevette 2 portes</td><td>40 7,1L/(100 km)</td><td>4</td><td>Arrière</td><td>5 966\$</td></tr></table>		MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)	Nbre de passagers	Type de Traction	Prix de base**	Hatchback Dodge Colt/ Plymouth Colt	45 6,3L/(100 km)	5	Avant	5 876\$	Ford Escort 3 portes	42 6,7L/(100 km)	4	Avant	5 990\$	Toyota Tercel Liftback	45 6,3L/(100 km)	5	Avant	5 908\$	Datsun 310 2 portes	40 7,1L/(100 km)	4	Avant	6 131\$	Honda Accord	39 7,2L/(100 km)	4	Avant	7 745\$	Chevrolet Chevette 2 portes	40 7,1L/(100 km)	4	Arrière	5 966\$
	MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)	Nbre de passagers	Type de traction	Prix de base**																																																																																																																																																																					
Famille Custom Dodge Aries K/Plymouth Reliant K	36 7,8L/(100 km)	6	Avant	7 859\$																																																																																																																																																																					
Famille Oldsmobile Cutlass	29 9,8L/(100 km)	6	Arrière	9 022\$																																																																																																																																																																					
Famille Chevrolet Malibu	28 10 L/(100 km)	6	Arrière	8 632\$																																																																																																																																																																					
Famille Pontiac Le Mans	29 9,8L/(100 km)	6	Arrière	8 742\$																																																																																																																																																																					
	MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)	Nbre de passagers	Type de traction	Prix de base**																																																																																																																																																																					
Coupe 2 portes Dodge Aries K/Plymouth Reliant K	38 7,5L/(100 km)	6	Avant	6 877\$																																																																																																																																																																					
Chevrolet Citation Hatchback	36 7,8L/(100 km)	5	Avant	7 311\$																																																																																																																																																																					
Oldsmobile Omega 2 portes	36 7,8L/(100 km)	5	Avant	7 391\$																																																																																																																																																																					
Buick Skylark 2 portes	36 7,8L/(100 km)	5	Avant	7 470\$																																																																																																																																																																					
Ford Fairmont 2 portes	35 8,1L/(100 km)	5	Arrière	7 083\$																																																																																																																																																																					
Ford Granada 2 portes	35 8,1L/(100 km)	5	Arrière	7 810\$																																																																																																																																																																					
	MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)	Nbre de passagers	Type de traction	Prix de base**																																																																																																																																																																					
Dodge 024/ Plymouth TC3 Économe	40 7,1L/(100 km)	5	Avant	5 993\$																																																																																																																																																																					
Honda Prelude	39 7,3L/(100 km)	4	Avant	8 695\$																																																																																																																																																																					
Hatchback Datsun 200SX	39 7,2L/(100 km)	4	Arrière	8 781\$																																																																																																																																																																					
Hatchback Ford Mustang	35 8,1L/(100 km)	4	Arrière	7 496\$																																																																																																																																																																					
Toyota Celica GT Liftback	36 7,8L/(100 km)	4	Arrière	9 138\$																																																																																																																																																																					
Hatchback VW Scirocco	39 7,2L/(100 km)	4	Avant	10 745\$																																																																																																																																																																					
	MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)	Nbre de passagers	Type de traction	Prix de base**																																																																																																																																																																					
Dodge Omni/ Plymouth Horizon Économe	40 7,1L/(100 km)	5	Avant	5 993\$																																																																																																																																																																					
Ford Escort L 5 portes	39 7,2L/(100 km)	4	Avant	6 788\$																																																																																																																																																																					
VW Rabbit L 4 portes	40 7,0L/(100 km)	4	Avant	6 705\$																																																																																																																																																																					
Datsun 510 4 portes	39 7,3L/(100 km)	4	Arrière	7 481\$																																																																																																																																																																					
Sedan Corolla Deluxe	39 7,2L/(100 km)	5	Arrière	6 748\$																																																																																																																																																																					
Chevrolet Chevette 4 portes	40 7,1L/(100 km)	4	Arrière	6 138\$																																																																																																																																																																					
	MI/GAL* COTE COMBINÉE (urbaine/routière)	Nbre de passagers	Type de Traction	Prix de base**																																																																																																																																																																					
Hatchback Dodge Colt/ Plymouth Colt	45 6,3L/(100 km)	5	Avant	5 876\$																																																																																																																																																																					
Ford Escort 3 portes	42 6,7L/(100 km)	4	Avant	5 990\$																																																																																																																																																																					
Toyota Tercel Liftback	45 6,3L/(100 km)	5	Avant	5 908\$																																																																																																																																																																					
Datsun 310 2 portes	40 7,1L/(100 km)	4	Avant	6 131\$																																																																																																																																																																					
Honda Accord	39 7,2L/(100 km)	4	Avant	7 745\$																																																																																																																																																																					
Chevrolet Chevette 2 portes	40 7,1L/(100 km)	4	Arrière	5 966\$																																																																																																																																																																					

** Le prix de base suggéré par le manufacturier peut être obtenu de sources officielles. Les taxes locales et les frais de transport ne sont pas inclus. Les concessionnaires peuvent offrir des prix inférieurs. Certains articles cités ou illustrés sont en option, moyennant supplément.

Chrysler Canada Ltée se réserve le droit de changer, sans préavis ni obligation, ses cartes de prix, fiches techniques ainsi que la liste des pièces d'équipement standard et en option.

* Taux de consommation selon le guide sur la consommation de carburant de Transports Canada. Les cotes de consommation peuvent être converties du système métrique au système de mesures anglaises avec la formule de Transports Canada et en arrondissant au nombre entier le plus proche.

NOUS AVONS CE QUE VOUS VOULEZ!
GRANDE ÉCONOMIE D'ESSENCE! BAS PRIX!
ET DES VOITURES QUI UTILISENT DE L'ESSENCE
ORDINAIRE AU PLOMB MOINS COÛTEUSE!

